

morbihan



Port de Lorient d'Elodie La Villette (1848-1917), artiste Lorientaise

Cahiers de l'UMIVEM

Printemps 1993

N° 51

Qu'est-ce-que l'UMIVEM ?

L'UMIVEM (Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan), filiale de la FNASSEM, a été fondée en 1969 et regroupe une soixantaine d'associations qui s'intéressent d'une façon ou d'une autre au patrimoine naturel, artistique, architectural, culturel et historique du Morbihan.

Les associations qui la composent sont : soit des associations locales, soit des délégations départementales d'associations régionales, soit des délégations départementales d'associations nationales (voir la liste de nos adhérents....).

C'est évidemment aux associations locales que l'UMIVEM rend le plus de services. Elle leur sert de caisse de résonance auprès des pouvoirs publics, leur ouvre son bulletin, leur donne la parole à ses Assemblées Générales, leur fournit, quand il y a lieu, la documentation et les adresses de spécialistes.

Les animateurs de l'UMIVEM, entièrement bénévoles, ne défendent pas le passé pour le passé mais souhaitent prouver que sens du présent et respect du passé ne sont pas incompatibles. Pour garder son indépendance à l'UMIVEM, ils ont besoin de votre aide. Merci de ne pas l'oublier !

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MAI 1991

- Rapport moral	Marie-Claire BORDE	page 2
- Rapport financier	René REGNIEZ	page 15
- Election du bureau		page 17
- Point sur la Protection de la Nature en Bretagne	Max JONIN	page 18
	et	
	Jean-Claude PIERRE	page 65
- Echanges avec les associations		page 85
- Poème	Guy LE GOUVELLO du TIMAT	page 96

NETARDEZ PAS à nous faire parvenir votre adhésion ainsi que le montant de votre cotisation 1993.

Associations et Sociétés membres:	- moins de 50 membres:	150 F
	- de 50 à 100 membres:	250 F
	- plus de 100 membres :	350 F

Amis de l'UMIVEM:	- Etudiant	25 F) abonnement
	- Membre actif	100 F	(+ aux
	- Membre bienfaiteur	200 F) bulletins
		et plus	50 F

UMIVEM - B.P 3 - 56601 LANESTER C.C.P 3.678.40 K NANTES
tel: 97 76 16 22 - FAX 97 81 12 64

1

ASSEMBLEE GENERALE DE BERDER

25 MAI 1991

Rapport Moral

Marie-Claire BORDE transmet les excuses de Mr UNTERMAIER, Président de France Nature Environnement et accueille Madame JOUBLIN de FNE.

En début d'après midi, elle accueillera également Monsieur LUCAS, délégué départemental de la FNASSEM dans le Finistère, qui a en particulier organisé un concours sur la restauration du petit patrimoine local dans la région de Pont l'Abbé ; Marie-Claire BORDE présentera aussi Monsieur Max JONIN, secrétaire général de la SEPNB qui traitera d'un difficile sujet : "Point de la situation de l'Environnement en Bretagne "

Colloque de Carnac, consacré aux Sites et au Patrimoine avec la participation des élus de Bretagne

Sa préparation et son suivi

Les membres de l'UMIVEM ont reçu les actes du colloque et sont donc bien informés de son heureux déroulement.

Mais ils imaginent mal ce qu'ont été les difficultés d'organisation et de financement du colloque même et du film "Voyage en patrimoine".

I) Le questionnaire établi en vue du colloque de Carnac

Le colloque avait été précédé par la réalisation, l'envoi et le dépouillement d'un questionnaire qui concernait tous les maires de tous les départements bretons. Au total, 235 questions couvrant tous les sujets auxquels peuvent se trouver confrontés les élus locaux et à la préparation desquelles ont participé de hauts fonctionnaires de nos administrations comme des élus, sénateurs, députés, conseillers généraux, conseillers régionaux. Tous, de bonne volonté et très concernés par les résultats de l'enquête, annonçaient avec un bel optimisme 5% de réponses, alors que le taux final fut de 22% soit près d'un quart des 1275 maires interrogés.

Devons-nous ajouter que tant dans son principe que dans sa forme, cette enquête a eu valeur d'exemple dans de nombreuses régions françaises ? et reste un outil que nous n'avons pas manqué de diffuser auprès de tous ceux qui souhaitaient l'adapter aux départements auxquels ils se consacraient ou dont ils avaient la responsabilité.

II) Les films

Dans le même esprit, deux films ont été présentés. L'un en première présentation était "Voyage en Patrimoine" consacré à la sauvegarde des paysages bretons. Le second, spécifique aux "Zones de Protection du Patrimoine architectural et Urbain" (ZPPAU), a intéressé de nombreux maires pour qui nous avons réalisé une version améliorée qui sera présentée à Quimper au colloque national sur les ZPPAU les 10 et 11 Juin.

III) La plaquette "ZPPAU"

Enfin et toujours dans le but de familiariser les élus avec les réalisations ZPPAU, l'UMIVEM concevait et distribuait une petite plaquette qui en dit l'essentiel et ceci, sous une couverture "bande dessinée", signée Rozenn MARTINIE et dont les dessins constituent une sorte de super-condensé des réalisations ZPPAU.

L'UMIVEM compte sur les associations pour diffuser auprès des élus l'ensemble de tous les outils d'une communication essentiellement pratique qu'elle vient de réaliser et qui seront suivis d'autres.

IV) **Pour le colloque**, l'UMIVEM avait envoyé 1500 invitations auxquelles ont répondu plus de trois cents personnes.

L'objectif était de témoigner que les associations ne sont pas là pour tirer sur les élus, mais bien au contraire pour travailler avec eux à chercher l'équilibre entre sauvegarde et développement. C'est ainsi que Madame BERNARD, de Breiz Santel, a pu expliquer comment elle coopérait avec le maire de Peumerit-Quintin ; Jean-Claude PIERRE, de son côté, a témoigné de son action commune avec le maire de Plouay, Monsieur LE NAY, pour la Syndicat de la vallée du Scorff; Madame FENARD de "Maisons Paysannes de Bretagne" a présenté son action en collaboration avec Monsieur Le TREUT, et dit comment ils avaient mis sur pied le label des communes du "Petit Patrimoine Rural.

Enfin un intervenant du Logeo souhaite des précisions:

"Les ZPPAU ne seraient-elles pas un moyen de protéger les plus jolis ensembles de notre village ? Le maire veut, en particulier, détruire une maison de caractère frappée d'alignement.

Réponse de Marie-Claire BORDE

"Voilà effectivement le type même de cas où l'étude éventuelle d'une ZPPAU permet d'examiner toutes les constructions, tout le patrimoine architectural d'une commune et de dire "Ça, on peut y toucher, ça on ne peut pas le remettre en cause, cela on le restaure et voilà comment il faut le restaurer". De mon point de vue, c'est un des outils les plus intelligents qui existent en matière de protection".

V) Guide de la Protection des Espaces Naturels et Urbains "

A la suite des réponses reçues au questionnaire et pour répondre à la demande des élus souhaitant disposer d'une documentation simple et pratique, l'UMIVEM avait mis en chantier un guide de l'environnement, mais seulement après avoir interrogé les trois ministères concernés : Culture, Equipement et Environnement, sur l'existence ou non d'un tel document.

Nous avons reçu des réponses courtoises : "Effectivement ce travail restait à faire, mais l'on y songe..." Forts de ce qui ressemblait à une demi-invite, nous nous sommes mis au travail, avons réunis une importante documentation et travaillé en commission, lorsque nous avons été invités au moment de son lancement, à la présentation du "Guide de la Protection des Espaces Naturels et Urbains", remarquable travail de Madame AUSSER-DOLEANS.

Depuis, nous maintenons le contact avec elle comme avec les services concernés pour pouvoir éventuellement apporter une contribution des associations aux futures versions (premier tirage : 5000 exemplaires) sous forme d'exemples pratiques tirés de nos expériences, de même que nous souhaiterions que les futures versions, pour mieux faire passer les messages, empruntent un peu plus au monde de la bande dessinée.

L'essentiel est que nos actions facilitent une plus large diffusion de ce type de document qui devrait se retrouver sur toutes les étagères des mairies françaises et, mieux encore, entre les mains de chaque élu.

Pour la Bretagne, un premier test de sensibilisation est l'envoi, par l'UMIVEM, de la plaquette "ZPPAU" aux 1275 maires bretons dont les réactions permettront de mieux cerner la demande en matière de documentation.

"Voilà, mes chers amis, et de manière très résumée, une bonne partie du travail réalisé au cours des douze derniers mois".

Discussion du Rapport Moral

Comment intéresser les maires à notre action ?

Intervention de Monsieur MAZE qui se plaint que les informations, les documents destinés aux mairies, se perdent dans les tiroirs des mairies où ils sont oubliés....

"Ce que nous souhaiterions surtout pouvoir faire, ce serait de joindre la vidéo-cassette ZPPAU à notre plaquette ZPPAU qui a été adressée à tous les maires de Bretagne. Un film éveille l'attention, sensibilise et se fixe mieux dans les mémoires et donc ne peut qu' inciter ensuite à une recherche plus approfondie".

Les alignements de Carnac

Intervention de Monsieur MORICE au sujet des alignements de Carnac où sous prétexte de protéger, on "bousille" le site.

"L'année dernière, dit il, des sculptures, sorte de dessins en tôle épaisse, ont été placées à Kerlescan. De quel droit laisse-t-on poser des oeuvres ridicules, superflues et d'auteurs allemands ? Ensuite, et à l'opposé, un bâtiment qui abrite un diorama et qui reste discret. Puis, entre les deux, et à hauteur des alignements de Kermario, un belvédère de près de cinq mètres de hauteur et de 70 mètres de long qui coupe le cheminement des menhirs. Quant aux responsables du Ministère de la Culture, ce sont de grands pontifes à qui manque le bon sens, qui travaillent sur dossier et ne viennent pas sur place".

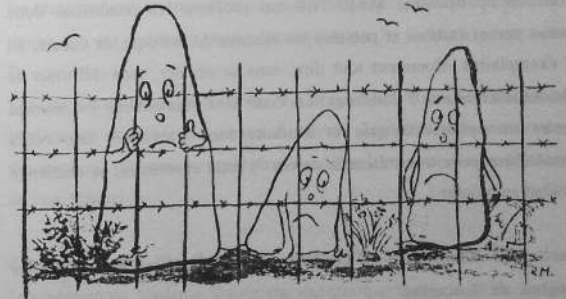
Marie-Claire BORDE

"Les Alignements relèvent du Ministère de la Culture mais ce n'est pas une

raison pour que vous n'intervenez pas". Voyez Mme COUSIN. Elle vient régulièrement à Carnac et ses collaborateurs me paraissent très raisonnables. Peut-être les modifications que l'on entreprend pourraient-elles passer en Commissions des Sites mais si nous devons poser nos questions certes, nous ne devons pas partir en guerre tant que nous ne connaissons pas très bien le projet. Les alignements méritent d'être protégés.

Marie-Madeleine MARTINIE

A Stonehenge, une clôture avait été posée, elle semblait une mise en cage des monuments mais elle vient, paraît-il, d'être retirée".



Film "ZPPAU"

Intervention de Madame PARIS qui souhaite profiter de l'Assemblée Générale pour remercier les personnes qui se sont dévouées à la réalisation du film

consacré aux ZPPAU.

A ce sujet, Marie-Claire BORDE donne quelques précisions : sur le financement d'abord qui provient pour partie (50.000F) du Conseil Général du Finistère, (le Conseil Général du Morbihan se désintéressant de ce genre d'initiative) ; le tournage ensuite qui fut d'autant moins onéreux que la maison Borde servit d'auberge permanente à l'équipe qui le fit ; sur le producteur, NEFERTITI, qui a renoncé à tous ses droits sur le film du fait qu'il travaillait pour une entreprise des plus bénévoles ; sur le réalisateur enfin, Jean François PAHUN dont le père est maire d'une commune voisine de Lorient. Le problème maintenant pour l'UMIVEM est de diffuser les vidéo-cassettes pour compenser l'actuel déficit de l'opération.

Les Minutes du Colloque de Carnac

Intervention de Madame MARTINIE qui présente les conditions dans lesquelles seront établies et publiées les minutes du colloque de Carnac en 2500 exemplaires. Comment tout dire, sans se répéter, sans déformer la pensée des intervenants ? Comment faire court sans rien oublier ? Comment présenter une plaquette gaie et attirante sans provoquer des coûts insurmontables pour une trésorerie serrée ? Voilà exactement le challenge qu'il fallait surmonter !

Plaquette du Chanoine DANIGO "Les églises et les chapelles du canton de Locminé"

Pour cette plaquette, qui est la huitième d'une série qui décrit successivement toutes les églises et les chapelles de divers cantons du Morbihan, l'Institut Culturel de Bretagne a accepté d'avancer les crédits nécessaires à sa réalisation. Il est rappelé à cette occasion que certains des tirages précédents sont épuisés.

En revanche il reste beaucoup d'exemplaires consacrés à Vannes-Ouest et Vannes-Est, et l'UMIVEM compte sur les associations pour en faciliter la diffusion.

Classement des marais de Pen-en-Toul

Intervention de Monsieur TANGUY qui rappelle que son association a touché 700 associations qui ont toutes écrit au ministre et ce dernier a accepté le dossier présenté par "la Vigie".

L'action de l'association peut être citée comme modèle. Elle a constitué un dossier faisant l'historique du marais. Elle a ensuite distribué des centaines de pétitions à signer en demandant à ses soutiens (600 lettres d'appui) d'exprimer librement les raisons personnelles tout autant qu'objectives de leur démarche. Pour éviter des temps morts, cette action a été réalisée par étapes, y compris les transmissions au ministère (les doses homéopathiques fréquentes agissent mieux que des corbeilles pleines, transmises par les facteurs en une seule fois !)

Les membres de l'Association "La Vigie" ont su avec obstination et intelligence obtenir le classement du marais. Toutefois, pèsent encore sur lui des menaces. Et saurons-nous gérer dans l'avenir ce merveilleux échantillon de Parc Naturel ?

Classement du site du Cornec en Ploubazlanec

Intervention de Madame Voisin qui indique que celui-ci est en instance de classement alors qu'il se situe à proximité de deux petites zones déjà classées à la pointe de l'Arcouest, entre Bréhat et la descente de l'Arcouest et qu'il existe, également sur ce même site, un projet de zone aquacole à environ 350 mètres du périmètre classé. Le projet, comme le combat pour la sauvegarde,

date de dix ans. La municipalité accepte le principe du classement à condition, bien sûr, de pouvoir réaliser le projet aquacole avec, en prime, une route pour y conduire. Le préfet a confié l'Enquête Publique aux Bâtiments de France et la DRAE propose, quant à elle, le classement de toute la zone, mais en autorisant la réalisation du projet aquacole.

Monsieur TESSIER intervient pour dire que, par expérience, il est bien connu que le ministère cherche toujours un certain compromis, n'hésitant pas à provoquer des réunions. Pour Pen-en-Toul, il y a eu des réunions avec les aquaculteurs, la SEPNB, le Conservatoire du Littoral et la commune, bien sûr.

En conclusion des interventions, il est décidé que le jour même où une décision sera prise, un recours en sursis à exécution sera demandé au tribunal administratif.

Autres interventions de l'UMIVEM

Sené : avec les " Chemins de Ronde " et "Urbanisme et Environnement " l'UMIVEM intervient contre la création d'une route sur le DPM.

Trébeurden : participation effective de l'UMIVEM à toutes les manifestations ... impossible de ne pas songer à ce qu'aurait été l'impact si les associations qui s'activent aujourd'hui avaient soutenu Geneviève PRIGENT lorsque le projet prenait corps. Aujourd'hui, les dégâts sont là !

Groix : intervention au sujet d'une maison construite à la place d'une cabane.

Ploemeur : projet d'extension de carrières (Kaolins du Morbihan) près des lotissements... Concertation en cours.

Opération des villages de Kéram et St Jude: dialogue en cours avec le promoteur.

Marzan : participation à l'Enquête Publique sur le projet du pont

Plougoumelen : participation à nouveau à une Enquête Publique pour un projet de route .

Entre Plougoumelen et Le Bono: projet de rectification d'une petite route ravissante, à nouveau participation à l'Enquête Publique et rencontre avec le Commissaire-Enquêteur.

Pennefont : intervention du fait du projet de l'implantation de la SAPOD, un abattoir de canards. Production prévue : **abattage de 220.000 canettes par semaine** (filiale de SANOFI, donc indirectement ELF). Déjà l'UMIVEM et l'association "Urbanisme et Environnement" avaient dû intervenir à Theix contre un projet identique. Depuis la SAPOD, qui ne souhaite pas s'affronter à un deuxième échec, fait des efforts considérables en matière de dépollution. Aussi importants soient-ils, quelles assurances avons-nous du respect futur des normes annoncées, quels contrôles s'exerceront-ils ? Par qui ? Que se passera-t-il si la production, sous la pression de la demande, est augmentée ? (plus loin, exposé de J.C.PIERRE).



Sur un sujet voisin (élevage de visons d'Inguiniel), Madame BOUCHET fait remarquer qu'aucun contrôle n'est exercé depuis trois ans alors que l'installation est classée et donc que le préfet est habilité à intervenir.

Représentation à la Commission des Sites, organisations départementales, nationales et autres associations, colloques, etc.

Au nom de l'UMIVEM, Madame PARIS participe très efficacement aux travaux de la Commission des Carrières. Madame Le GOFF souffre au Comité d'Hygiène où elle planche sur tous les dossiers porcheries. Marie-Claire BORDE de son côté, a participé à de nombreuses réunions de la Commission Départementale des Sites, de la Commission Supérieure des Sites, de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, la FNASSEM, au COLINE (trois débats au Sénat), les COREPHAE, l'ICB, les journées "Loi Littoral", l'université d'été à Berder.

Plus spécialement, elle attire l'attention sur le fait que, dans tous les cercles auxquels elle participe, elle ne cesse d'insister sur l'importance de la composition de la Commission Départementale des Sites. Il faudrait que tous les membres des Commissions des Sites aient fait leurs preuves en matière d'Environnement et qu'on n'y rencontre plus, par exemple, des maires qui ont été condamnés en matière d'Environnement par le Tribunal Administratif. La Commission des Sites devrait voir élargi le champ de ses compétences, en particulier la façon dont est utilisée la taxe départementale d'Espaces Verts, alors que bien souvent la CDS est considérée comme une simple chambre d'enregistrement comme c'est le cas par exemple lorsqu'il s'agit de projets déjà réalisés.

Madame HENAIF et Madame JOUBLIN interviennent alors pour rappeler les

demandes de Maire-Claire BORDE insistant sur l'obligation **des votes à bulletins secrets** ce qui permet alors à des membres de l'administration de voter selon leur conviction.



Pour répondre aux questions soulevées par Monsieur de KERHOR, il est précisé que les membres de la Commission Départementale des Sites sont nommés par le préfet, sauf 2 des 4 élus qui, eux, sont nommés par le Conseil Général. A la vérité, son propos concerne ses doutes sur la capacité de revenir en arrière en ce qui concerne les droits donnés aux maires dans le cadre de la décentralisation. Les intervenants sont tous convaincus qu'il faut faire "avec" dans l'attente d'une évolution plus favorable à un meilleur équilibre.

Conclusions :

Il "faudrait" que l'UMIVEM soit représentée à toutes les Enquêtes Publiques et que, comme le suggère Madame HENAIF, nous soyons en mesure de surveiller tous les projets de POS, car dès que ceux-ci sont passés, le maire a toute liberté d'agir.

En clair, cela signifie que les associations et les particuliers doivent envoyer des signaux lorsqu'il y a lieu d'intervenir, d'une part, et que l'équipe de l'UMIVEM, d'autre part, se voit étoffée par des personnes ayant de l'expérience et soient en mesure de se faire entendre à bon escient. Il leur faudrait à la fois le bon sens et l'autorité indispensables pour ne pas discréditer la cause qu'elles défendent.

Tout cela n'est pas évident car il s'agit de recruter à la fois des éléments jeunes, compétents, et de faire appel à d'anciens fonctionnaires connaissant toutes les ficelles du métier .

Pour intervenir de manière plus efficace, il faudrait obtenir du législateur que les associations soient, comme les administrations, consultées sur les projets de POS bien avant l'Enquête Publique. Mais comme cela n'est encore qu'un vœu pieux, il faudrait déjà au moins utiliser les moyens que la loi met à notre disposition : **être présent à toutes les Enquêtes Publiques.**

C'est la grâce que souhaite Marie-Claire BORDE dans la conclusion d'un rapport moral qui est voté à l'unanimité.

René ANDRE

RAPPORT FINANCIER

Monsieur REGNIEZ, trésorier, relève que:

- le bilan 1991 est aussi équilibré que les précédents.
- que dans une large mesure, l'UMIVEM vit sur les ventes de son stock du jeu "Hermine "et que les meilleures choses ayant une fin, il faudrait songer à d'autres sources de financement.
- qu'il aperçoit difficilement une reconstitution d'actif.
- que les subventions en cours d'exercice ont atteint le chiffre de 327.000F pour 47.000F de cotisations directes... et 7.800F versés par les associations, ce qui augure mal de l'avenir si les subventions venaient à faire défaut .
- que, par contre, l'UMIVEM dispose d'une belle trésorerie, dont une partie est sagement placée.
- que, sur le plan des dépenses de gestion, celles- ci sont réduites au minimum et qu'il n'y a pas de dépenses inutiles.
- que le fait que l'association bénéficie d'un logement et de services gratuits, fait vivre l'association un petit peu en respiration artificielle.
- qu'en définitive, son rôle est de dire "Vous avez un beau projet, mais il faudrait des ressources en conséquence ".

Le rapport financier est alors voté à l'unanimité.

CHARGES

PRODUITS

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats	
bulletins	14 600,00
fournitures de bureau	8 584,71
intercalaires	920,00
cartes de vote	14 430,00
film	284 999,99
Variation de stocks	86 917,73
Autres charges externes	
location (logis)	480,00
divers-documentation	6 912,47
abonnements cotisations	872,00
intérimaires	9 830,00
publicité	345,00
taxe de commandes	28 678,00
impenses York	
dépenses UMIVEM	
transports	
bagage	230,47
secours	196,14
déplacements	
frais réception	934,04
SNC	3 688,00
divers	19 822,80
frais postaux	
telecommunications	13 601,14
frais PTT	414,70
timbres	27 967,20
services bancaires	23,02
divers	618,15
Salaires et traitements	55 829,37
Charges sociales	17 798,00
Dotation aux amortis (reimb. amort. 91)	5 464,43
autres charges	
colloque intervenants	6 359,00
questionnaires	9 612,15
notes colloque	18 210,03
invitation colloque	4 325,00
TOTAL I	642 465,54

CHARGES FINANCIERES

0

CHARGES EXCEPTIONNELLES

dons 2 200,00

TOTAL III 2 200,00

TOTAL I+II+III 644 665,54

TOTAL GENERAL 533 811,31

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises	
cartes	25 510,16
plaquettes	6 043,82
puzzles	11 900,30
JBN	52 280,32
JIB	3 056,10
E.J.I	1 317,26
guides	706,65

PRODUITS DES DES ACTIVITES ANNEEXES

cotisations adhérents directs	36 635,00
associations	7 800,00
ports factures	6 722,76
colloque	42 544,51

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

CRA	7 500,00
PALETTERES MAURIT	4 000,00
D.R.A.C	130 000,00
E.D.F.	50 000,00
D.R.A.E.	59 000,00
D.A.U.	60 500,00
LECOQUE	30 000,00
KACUNIS D'ARVOR	10 000,00
C.M.II.	20 000,00

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

location, chauff., élec. (1200 X12)	14 400,00
-------------------------------------	-----------

TOTAL I 530 198,91

PRODUITS FINANCIERS

SICAV BEBA	0
C.E. BEBA	144,66
Caisse Epargne	518,24
LFG	338,50

TOTAL II 1 001,40

PRODUITS EXCEPTIONNELS

dons 2 611,00

TOTAL III 2 611,00

TOTAL I+II+III 533 811,31

PERTE 110 854,23

TOTAL GENERAL 333 811,31

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs LE PADELLEC, MAZE, MERIMEE, MORICE, et REGNIEZ, arrivés en fin de mandat, se représentent aux suffrages des membres de l'Assemblée Générale et sont réélus à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration se retire alors pour former le nouveau bureau de l'UMIVEM.

Le nouveau bureau est ainsi constitué (voir aussi page 3 de couverture) :

Présidente : Marie-Claire BORDE

Vice-Président : Loïc de KERHOR

Vice-Président : Jean-Claude PIERRE

Trésorier : René REGNIEZ

Secrétaire Générale : Marie-Madeleine MARTINIE

Conseiller Juridique : Jacques MERIMEE

Membres : Marie-Aimée BERNARD

Yves DUBOST

Marie-Armelle ECHARD

Jacques FRAVAL de COAT PARQUET

Marie-Rose LE GOFF

Pierre LE PADELLEC

Yves MAZE

Pierre MORICE

Paulette PARIS

INTERVENTION DE MONSIEUR Max JONIN, secrétaire général de la SEPNB

Le point sur la Protection de la Nature EN BRETAGNE

Madame BORDE m'a demandé de faire le point sur la protection de la nature en Bretagne. Sujet ambitieux qu'il faudrait pouvoir réactualiser sous forme d'un "livre blanc" qui certainement serait un excellent élément de communication avec nos partenaires en même temps qu'il permettrait un dialogue permanent inter-associations.

Il existe une sorte d'état comptable grâce à l'ouvrage publié par la DRAE "Patrimoine Naturel de Bretagne" qui a été publié en 1989 et dont voici quelques données chiffrées :

245 zones humides littorales qui recouvrent 3600 hectares, dont 12 d'intérêt national ...1500 espèces de plantes dont 127 protégées, 15 amphibiens, 262 espèces d'oiseaux, dont 161 nicheurs... 291 sites classés sur 19360 hectares, 3 réserves naturelles du Ministère de l'Environnement et 3000 hectares de littoral protégés par le Conservatoire. De même, ce document fournit de nombreuses données sur des sujets aussi divers que le volume des effluents urbains, le taux de traitement des stations d'épuration, celui, infime, des décharges d'ordures contrôlées et une projection de celles qui ne le sont pas, etc. Il serait souhaitable qu'à intervalle régulier, on refasse ce travail pour pouvoir donner des tendances évolutives, ce que je vais m'efforcer de faire à partir d'autres informations comparées.

La Faune

Sur un quart de siècle, les ornithologues bretons ont vu fondre comme neige

au soleil les populations d'alcidés. Vous connaissez le **Macareux** et le **petit Pingouin Torda** : ils ont disparu l'un et l'autre du Cap Sizun dans le Finistère. Bientôt, ce sera le tour du **Guillemot de Troïl**. Sur cette même péninsule, le **Crave à bec rouge** s'est considérablement raréfié sur les landes littorales. Il fait partie de la symbolique de l'emblème de Cornouaille bretonne, région où l'on ne l'y trouve plus. En Bretagne, les observations de cet oiseau sont de plus en plus rares comme celles de la **Sterne de Dougall** dont on ne compte plus qu'une centaine de couples nicheurs, tous essentiellement situés dans la baie de Morlaix.

Par contre, le **Grand Cormoran** a conquis la Bretagne, à partir de l'Est vers l'Ouest, touchant d'abord l'île des Landes, après les îles Chausey, puis le Verdelet, puis la baie de Morlaix.

Le **Pétrel Fulmar**, qui, lui, est oiseau pélagique de haute mer fréquentant les falaises bretonnes pour la reproduction, est une nouvelle acquisition pour la faune bretonne et qui s'est progressivement installé du Cap Frehel au Cap Sizun puis à l'île de Groix et à Belle Ile. Même phénomène de développement avec la colonie des **Fous de Bassan** de l'île de Rouzic, colonie en prospective pour s'établir également sur d'autres sites de Bretagne. Boum démographique des **Goélands Argentés** dont la courbe de développement après une ascension spectaculaire, se stabilise.

Ces évolutions trouvent toutes des explications soit dans le dynamisme des espèces, cas du **Fou de Bassan** ou du **Grand Cormoran**, soit dans la pollution, qui explique les chutes d'alcidés, soit enfin dans l'évolution des milieux naturels, c'est le cas pour le **Crave à bec rouge**.

Les Plantes

Certaines plantes, elles aussi, se raréfient. C'est le cas du **Chardon**, le

Panicaut des dunes, emblème du Conservatoire du Littoral. En revanche, le **Chardon Vulgaire** prolifère. C'est lié à la présence de l'homme dans la nature, ces plantes banales, ce qu'on appelle à tort "mauvaises herbes" sont liées à certain abandon d'une présence de l'homme dans l'espace agricole qu'il jardinait quelque peu. Dès l'instant où la pression est moindre, un certain nombre de plantes prennent le dessus. Mais si le **Panicaut**, ou encore le **Drostisse** sur la dune mobile, sont des plantes dont a vu les populations disparaître, ou du moins se raréfier, on peut donner des exemples de plantes, autres que les plantes banales qui se sont développées : une vesce particulière, la **Vesca Bitinca**, également la **Parentuselia Latifolia**, ont de nouvelles stations et une augmentation de leur aire de répartition, notamment dans le Morbihan. Ce sont des plantes du littoral également. De même les **Orchidées**, plantes plus connues, très nombreuses, trouvent dans les carrières de sables arrière-dunaires abandonnées, délaissées, (et Dieu sait si nous nous sommes battus contres ces carrières), des terrains tout à fait appropriés à leur développement. La nature va dans un sens et dans l'autre, il y a des espèces animales qui disparaissent, et il y en a d'autres qui se développent, et pas forcément en étant nuisibles, ou en posant des problèmes. Il y a des plantes qui vont disparaître, il y a d'autres plantes au contraire, qui apparaissent. Ainsi un inventaire récent des orchidées, en Bretagne, a permis de découvrir quatre espèces qui n'y étaient pas connues. Pour les plantes, comme pour certaines espèces animales, il faut, si l'on sait que des menaces existent, recourir à des opérations d'assistance ou de gestion fine des milieux pour éviter qu'elles disparaissent de notre patrimoine. Vous connaissez tous le cas du **Narcisse des Glénan** qui a été sauvé d'une extinction probable si rien n'avait été fait, bien qu'une réserve naturelle ait été créée pour le protéger. Vous connaissez aussi peut-être l'**Eryngium Viviparum** qui est cette

espèce de petit chardon des prairies humides, dont la seule station en Europe se trouve dans la commune de Belz, dans le Morbihan. Le **Narcisse des Glénan** et l'**Eryngium** sont deux plantes qu'on ne trouve nulle part ailleurs en Europe, et qui appartiennent au patrimoine breton. L'**Eryngium Viviparum** est protégé par un arrêté de protection de biotope mais sa présence est très liée au mode de gestion de ces prairies humides et la protection nécessite donc un suivi vraiment très attentif, une véritable assistance, indispensable si l'on ne veut pas perdre cette espèce. Et puis il y a le **Lys d'Houat** qui est, maintenant, sur les terrains du Conservatoire, donc on peut donc espérer qu'il est protégé, il y a aussi le **Cyste de Landerneau**, station très très localisée qui a fait l'objet de mesures de sauvetage et de renforcement de population par le Conservatoire Botanique National de Brest. S'il y a des espèces qui, ici où là, sont en danger d'extinction ou de raréfaction, c'est bien sûr parce que leurs habitats disparaissent.

Certains milieux naturels sont menacés. Aujourd'hui, nous avons sans doute peu de chance d'assister à la disparition de grandes zones naturelles en Bretagne, car il y aurait une mobilisation très très forte. Il y a un consensus là-dessus et il faut s'en féliciter comme de l'action du Conservatoire du Littoral, et de l'action des Conseils Généraux, qui ont acquis des espaces dans le cadre des périmètres sensibles, mais il n'en reste pas moins vrai que sur le terrain, il y a toujours un grignotage continu des zones humides littorales, des dunes, des landes, des tourbières, et du bocage.

C'est très difficile pour nous, associations, de nous battre contre. Autant il est facile de se mobiliser sur une zone particulière, où l'attention, les énergies, les moyens associatifs se focalisent, autant tous ces grignotages insidieux ici et là sont difficiles à éviter. C'est un peu l'équivalent de la

pollution diffuse. De gros dossiers montrent bien que nous ne sommes pas encore à l'abri des grosses atteintes. Pour le grignotage insidieux qui affecte toujours ces milieux précieux, vous trouverez les données dans l'ouvrage indiqué tout à l'heure. Tous ces milieux naturels sont sur des occlusions descendantes. Par exemple, entre 60 et 80, les surfaces de landes en Bretagne ont diminué de moitié. Ces atteintes sont liées à l'action de l'homme, mais à l'inverse certains milieux peuvent s'appauvrir parce que il n'y a plus d'activités humaines dessus. Si le **Crave à bec rouge** disparaît, a disparu de façon dramatique en Bretagne depuis 20 ans, c'est notamment parce que les pelouses et landes littorales ne sont plus gérées dans le cadre de l'agriculture traditionnelle et que la hauteur de la végétation a augmenté. Le **Crave**, qui est un insectivore, ne trouve plus dans ces pelouses et ces landes le milieu naturel qui lui convient ! Il y a ainsi des évolutions naturelles qui se font par abandon d'usage et fermeture progressive des milieux. Il y a aussi des évolutions tout à fait naturelles. Ainsi les processus naturels tendent à combler les étangs littoraux ou les baies, les fonds de rivières etc...

Voilà quelques éléments pour un débat éventuel sur la nature. On peut aussi parler des espaces protégés. Les espaces protégés, on en parle beaucoup, il y en a de diverses natures. Sont-ils vraiment protégés ? On peut reconnaître, je crois, la difficulté (aujourd'hui comme hier) de protéger vraiment un secteur. Les partenaires obligatoires de ces protections craignent de geler des potentialités d'aménagement d'un site. Aujourd'hui la tendance n'est plus à des classements autoritaires Elle est au consensus, mot magique (on ne classera pas un site dans un contexte d'opposition d'un conseil municipal). L'instance de classement existe toujours, bien sûr, mais pour prendre une instance de classement, (nous sommes quelques uns ici à le savoir), il faut remuer ciel et terre, bouger du monde et du beau monde ! Il y a toujours une difficulté à

classer même lorsqu'il n'y a aucun doute sur l'intérêt patrimonial du site à classer, parce qu'il y a une très grande méfiance (peut être parce que nous sommes dans une région très protégée). Je donnais tout à l'heure le nombre de sites classés en Bretagne et le nombre d'hectares correspondant. Si vous cumulez les hectares classés, les hectares inscrits, les hectares du Conservatoire du Littoral, les hectares acquis par les Conseils Généraux sur la taxe "Espaces Verts", les réserves naturelles, les modestes hectares des réserves d'associations, etc, ajoutons aussi les réserves maritimes de chasse, cela fait beaucoup. Ainsi les partenaires qui, eux, souhaitent le développement de leur commune, le développement de l'économie, touristique, industrielle ou autre, sont évidemment peu favorables à de nouveaux classements. Il y a quantité de secteurs dont l'intérêt patrimonial est très important et mériterait des classements ou pour le moins, des schémas d'aménagement ou des schémas de mise en valeur, des schémas qui permettraient de faire la part entre ce que l'on doit protéger et ce que l'on peut aménager. Les possibilités de classement des sites existent encore, mais elles sont rares en Bretagne. On va peut-être classer le site de Cornec sur la commune de Ploubazlanec (Côtes d'Armor). Mais ce classement semble lié à une autorisation d'équipement sur le même site, promise par le ministre, il y a donc là un marchandage probable qu'il faudra bien sûr dénoncer. Il est bien difficile de classer et de protéger par quelques mesures que ce soit dans un contexte économique difficile. Autre point à souligner, c'est la pression qui s'exerce aujourd'hui, et qui s'exercera peut être de plus en plus, sur ce qui est protégé, sur les sites classés, (lesquels d'ailleurs souffrent souvent beaucoup d'une absence de gestion). C'est le grand reproche que l'on puisse faire à la loi de 1930, reproche à posteriori, car on ne peut pas reprocher au législateur de 1930 de n'avoir pas intégré la dimension écologique et d'avoir été sensible

surtout à l'esthétique des sites et du paysage plutôt qu'au concept de milieu naturel, qui a une dynamique et qui nécessite une certaine présence pour le préserver dans l'état patrimonial où il était lorsqu'on l'a classé. La pression sur les sites classés est liée, à mon avis, aux carences de l'appareil d'Etat, c'est à dire essentiellement des administrations qui sur le terrain sont chargées de l'application de la loi de 1930. Il est extrêmement difficile de faire intervenir les agents de l'Etat habilités à dresser procès-verbal sur les sites classés pour faire tout simplement appliquer une loi. Pourtant il y a d'autres agents de l'Etat qui font appliquer les lois de façon plus systématique et pour lesquelles les pénalités sont très rapidement données, (je pense notamment à la police de la route).

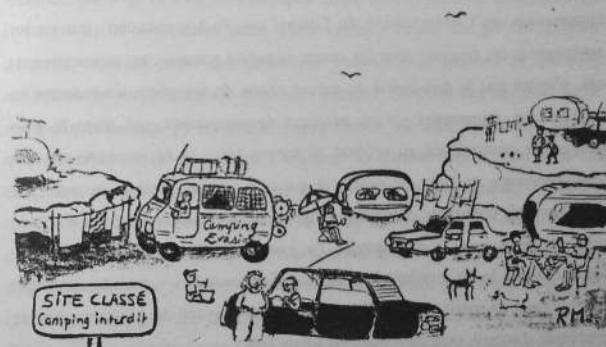
Marie-Claire BORDE

Mais il n'y a pas vraiment de représentants du Ministère de l'Environnement dans les départements.

Marc JONIN

Pourtant le Ministère de l'Environnement vous dira que tous les services de l'Etat sont à sa disposition notamment à travers les DDA, à travers les DDE, à travers les services des Bâtiments de France etc etc. Bien sûr, il y a quantité d'agents et très récemment il y a eu au niveau national dans une relation entre le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Intérieur, des consignes très strictes, pour que les gendarmes aient une mission de police de l'environnement confirmée. Aussi nous écoutent-ils mieux lorsqu'on leur demande d'intervenir au nom de l'environnement qu'il y a quelques années. Et

ils sont habilités à le faire. Si vous avez une **infraction sur le milieu dualaire, les gendarmes doivent venir dresser procès verbal**, ils ont une mission, et une mission appuyée même en ce sens au niveau national.



Oui, les gendarmes sont des gens avec qui on peut discuter, mais il est bien difficile de faire respecter la loi de 1930 ; pensez au nombre de caravanes en sites classés que l'on n'arrive pas à faire enlever. **La police incombe également aux mairies**, mais le maire peut aussi demander l'intervention de la gendarmerie. Il arrive à certains de solliciter l'intervention du Conservatoire du Littoral sur des sites classés, ce qui est tout de même assez étonnant. (On superpose finalement les outils, car on n'a pas été capable de faire respecter la loi de 1930). On fait intervenir le Conservatoire du Littoral qui va donc acquérir à grands frais ces sites, qui sont déjà classés alors que

l'article 12 de la loi de 30 est très fort et devrait suffire ! Le Conservatoire du Littoral a une action dont on ne peut que se féliciter, mais on peut aussi s'étonner que le Conservatoire du Littoral achète des terrains communaux. Situation aberrante : des communes qui ont eu des terrains sur le littoral, en propriété propre, pendant des années, qui n'ont pas su, voulu, souhaité les gérer, les protéger, malgré les outils législatifs réglementaires qui existaient, et qui aujourd'hui, vont vendre ces terrains communaux au Conservatoire du Littoral qui va les restaurer, qui va les aménager et les équiper, pour les ouvrir au public comme c'est sa vocation, et qui, n'ayant pas la possibilité de par sa charte de les gérer, les redonne en gestion aux communes ou au syndicat de communes, qui n'ont le plus souvent ni compétence, ni volonté, ni moyen etc... Je ne veux pas engager une polémique ni faire de procès à qui que ce soit, mais je ne vois pas pourquoi une commune demain protégerait mieux le littoral qu'elle n'a su le protéger hier, par le fait qu'elle l'a vendu au Conservatoire et que le Conservatoire le lui a redonné en gestion. J'avoue qu'il y a quelque chose qui me choque un petit peu, et le Conservatoire ayant de plus en plus de problème d'argent, cela me choque d'autant plus.

Puisque je parlais des espaces protégés, je me demande parfois s'ils sont protégés ! Je parlais de la pression sur les sites classés et sur les espaces protégés, sur les terrains propriété du Conservatoire : que les associations ne soient pas trop naïves, il faut qu'elles restent attentives au devenir des terrains acquis par le Conservatoire. Les commentaires dans la presse de la dernière assemblée générale de l'association "Rivages de France" qui regroupe les maires des communes ayant sur leur territoire des terrains du Conservatoire m'ont inquiété. Les maires ont fait un plaidoyer unanime pour se plaindre du fait que la gestion leur revient, que pour cette gestion, ils n'ont pas forcément

de moyens, que c'est une lourde responsabilité, et que c'est handicapant pour les finances de la commune. Ce qui est tout à fait vrai. Et puis, une autre idée qui était très clairement exprimée était que finalement ces communes se sentaient pénalisées vis à vis des communes sur lesquelles le Conservatoire du Littoral n'intervenait pas, communes où il y avait plus de permissivité et moins de protection. Tout cela est très vrai, mais cela veut dire qu'il faut faire attention parce qu'en aval, et très rapidement, de ces mesures d'acquisitions financières et de protection, donc d'une certaine façon de gel de terrains littoraux, vont se poser des problèmes matériels de gestion et on aura naturellement une tendance à chercher comment valoriser ces terrains. Et je me méfie beaucoup, j'y reviendrai tout à l'heure, du mot "valoriser", selon qu'il est utilisé par tel ou tel autre. Déjà dans les terrains que le Conservatoire du Littoral possède, sur le littoral, qui sont souvent très importants, il y a des options quant à la gestion et quant à l'usage de ces terrains. Le Conservatoire du Littoral a une convention au niveau national avec l'ONC (Office National de la Chasse), et par principe, par définition, les terrains du Conservatoire du Littoral ne sont pas des terrains qui sont exempts de chasse. Je n'ai pas d'opposition systématique au fait que l'on puisse chasser sur les terrains du Conservatoire, mais c'est déjà une option qui est prise dès le départ par le Conservatoire, et qui entraîne forcément une pression par rapport à cette possibilité, dans la mesure où l'activité correspond à un groupe qui cherche évidemment le terrain pour pratiquer son activité. Mais il y a aussi des terrains du Conservatoire sur lesquels l'agriculture est maintenue. Et nous, associations de protection de la nature, posons-nous la question : quelle agriculture sur ces terrains ? Une agriculture de type productif est-elle admissible sur les terrains du Conservatoire ? C'est une question à laquelle je n'ai pas de réponse et je ne sais pas où trouver les réponses. Je sais par contre

que sur certains terrains du Conservatoire du Littoral, il y a une agriculture avec une quantité d'intrants qui est inadmissible avec un objectif de protection. Cela pose donc des problèmes. Et comme le Conservatoire est par essence même une structure qui cherche le consensus, vous voyez bien que les difficultés sont très nombreuses. De même pour les problèmes d'aquaculture, les terrains du Conservatoire sont-ils des terrains que l'on peut ouvrir à l'aquaculture ? Vous avez ici un exemple proche avec le marais de Pen-en-Toul en Larmor-Baden. Pour l'instant, ce marais est simplement site classé mais sur lequel le Conservatoire devrait intervenir. On peut se demander si l'aquaculture est compatible avec les objectifs du Conservatoire du Littoral. Et si oui, quelle aquaculture ? Nous reparlerons tout à l'heure de l'aquaculture. Vous voyez, je ne critique personne, je ne critique surtout pas l'action du Conservatoire, qui est évidemment une action dont nous ne pouvons que nous féliciter, mais je veux dire que il ne faut pas croire, lorsque la protection est prise en charge par d'autres, qu'il faille relâcher notre garde. Il faut garder une extrême vigilance, parce que, nous seuls, je pense, associations, avons, gardons, des objectifs qui sont vraiment indépendants de toute contrainte, de tout intérêt.

Je sais qu'au sein du Conservatoire vis à vis des problèmes d'aquaculture, il y a des interrogations et du travail. Ce que je voulais dire simplement, c'est que nous devons rester, quoi qu'il arrive et quel que soit le partenaire, aussi sympathique soit-il à nos yeux, extrêmement vigilants, par rapport à ce qui va se passer demain. Les espaces protégés le sont-ils vraiment ?

Je veux aussi entr'ouvrir le volet sur le nouvel espoir (peut être) pour l'économie bretonne qui serait la valorisation des espaces protégés et le tourisme, et la relation entre cette économie touristique et la valorisation de ce patrimoine. Là aussi, cela fait très longtemps que le sujet a été abordé et

cela fait très longtemps qu'en ce qui concerne notre association, (j'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois en ce qui me concerne), nous devons être extrêmement attentifs, extrêmement vigilants, et extrêmement exigeants vis à vis de tout ce qui se fera. D'abord, parce que si aujourd'hui, dans une région comme la Bretagne, le patrimoine naturel éventuellement peut permettre une valorisation, ce n'est évidemment pas à cause de ceux qui aujourd'hui souhaitent cette valorisation, c'est quand même tout à fait important et que cette valorisation d'un patrimoine naturel ne peut absolument pas se conduire s'il n'y a pas, en parallèle, des actions de protection et des actions de gestion. **S'il y avait une politique régionale, départementale, de valorisation d'un patrimoine naturel qui se mette en place en l'absence de toute politique régionale de protection et de gestion, cela n'aurait aucune crédibilité**, à mon sens. Là aussi, **il faut être extrêmement attentif** à tout ce qui se passe.

Autre coup de projecteur : après la nature naturelle, après les espaces protégés, la nature ordinaire. Et la nature ordinaire dans tout cela ? Je voudrais là, faire état d'une lettre toute fraîche, puisqu'elle a huit jours. Elle m'a été transmise par la Préfecture du Finistère. C'est une lettre assez habile, et machiavélique. L'association locale de Loctudy interpellait le Préfet pour lui dire que l'on draguait le port de Loctudy, et comme on ne sait pas trop où mettre les boues, on est en train de les étendre sur toutes les zones plus ou moins humides, les prairies hydromorphes qui sont à l'arrière de ce tissu urbanisé diffus qui caractérise tout le littoral sud-finistérien entre la pointe de Pen-Marc'h et la rivière de Pont-Labbé. Et le Préfet de répondre de façon vraiment bizarre. D'abord le Préfet applique brutalement les textes, à savoir que vous pouvez effectivement combler une zone ND à condition que vous combliez uniquement des surfaces qui ne dépassent pas 100 m², vous pouvez

faire plusieurs fois des petits morceaux de 100m², dès l'instant où ils ne se rejoignent pas, ce ne sont pas de grandes surfaces, et sans dépasser 2 mètres de haut je crois. Donc c'est le règlement des zones ND des POS. Evidemment le Préfet dit la loi ! Mais ce n'est pas très "responsable". Et deuxième chose plus vicieuse, il dit : "Mais la SEPNB a fait, en 1980, une étude extrêmement précise pour le Ministère de l'Environnement, (étude très complète qui répertorie les zones humides de Bretagne)... ouvrage scientifique incontestable or les petites zones que vous évoquez ne sont pas dedans, donc scientifiquement, votre demande n'a aucun intérêt. Et voilà !! On implique la SEPNB dans la réponse, pour ce qu'elle représente et la question pertinente posée localement est renvoyée sans vraie réponse...

Monsieur LUCAS

Vous savez, il y a un tumulus sur l'île aux vaches et des stèles dans le village. Il faut protéger cela aussi.

Max JONIN

Tout à fait. Mais il faut faire aussi attention dans nos propres actions. Il est vrai que lorsque vous faites la liste des plantes protégées au niveau national, la situation des plantes au niveau régional n'est pas concernée. Mais il y a une situation nationale, il y a une situation régionale, départementale et locale. C'est d'ailleurs pour ça que pour les plantes, nous ne nous sommes pas contentés, dans les milieux naturalistes, de listes nationales, mais que nous avons demandé des listes régionales, parce que le **Panicaut des dunes** que j'évoquais tout à l'heure, il n'est pas protégé au niveau national, mais

seulement au niveau breton, il faut le protéger nous le savons tous. C'est pareil au niveau local, il y a toute une hiérarchie dans la protection avec laquelle il faut composer. Donc il faut faire très attention dans nos actions, et il ne faut bien sûr pas négliger la nature ordinaire. L'article 1 de la loi de 76 doit nous guider, il dit que la protection de la nature est d'intérêt général. Ce n'est pas la protection des seules espèces remarquables protégées au niveau national, c'est la protection de la nature qui est d'intérêt général. J'attire l'attention sur cette nature ordinaire, parce qu'il y a un nouveau piège, qui nous guette, et avec lequel il faudra être tout à fait attentif et vigilant. C'est l'application du L. 146-6, décret de septembre 89, qui aborde le concept d'"espace remarquable". Espace remarquable, c'est évidemment très vague. Une circulaire a été diffusée après, mais c'est le décret qui est opposable, c'est le décret qui a force juridique, la circulaire n'a pas force juridique. Dans la circulaire, on conseille évidemment aux préfets pour se sortir de cette subjectivité, de savoir ce qui est remarquable, de dresser des listes de ces sites remarquables. Encore que le décret liste quand même de façon extrêmement précise ce que c'est. On va donc définir, on va tracer sur la carte, ces sites remarquables qui vont être le rempart sur lequel le préfet va s'arc-bouter pour les dossiers qui vont venir. Alors, attention à la définition des sites remarquables, il ne faudrait pas qu'il soit convenu du fait que tout ce qui n'est pas site remarquable deviendra site sur lesquels on pourra faire tout et n'importe quoi. Il faut donc être tout à fait attentif, il faut certes accepter qu'il y ait une hiérarchisation dans le patrimoine, parce que le Château de Versailles ce n'est pas forcément le petit château de l'île Berder, on peut arriver à faire des niveaux dans le patrimoine, mais cela ne veut pas dire que tout ce qui n'est pas du "top-niveau" doive être complètement massacré. Il faut donc faire attention et en ce qui me concerne, compte tenu du fait que le

littoral breton est déjà mité à 70% (donnée de 1976, si je ne m'abuse, et cela a du déjà beaucoup évoluer depuis), que ce mitage à 70% correspond aussi à une autre donnée qui est peut-être plus explicite : il y a en Bretagne **moins de 6% du littoral qui offre des espaces naturels supérieurs ou égaux à 2 kms sur une profondeur de 500 mètres**. Vous voyez, les fenêtres littorales de 2 kms ou plus, vierges, naturelles, sur 500 mètres, ce n'est pas beaucoup (Alors qu'en Côte d'Azur, c'est 12% et non pas 6%).

Ce sont des chiffres que j'aime bien citer, c'est une source complètement officielle du SEATEL. On a toujours l'image d'une Bretagne naturelle, d'un littoral extraordinaire, et l'image d'Epinal d'une Méditerranée complètement bétonnée. Pas du tout, pas du tout. Sur le littoral méditerranéen le Conservatoire du Littoral a pu réaliser de très grandes opérations sur des surfaces et des linéaires de littoral très importants, alors qu'en Bretagne, Monsieur GERARD se bat avec un morcellement invraisemblable. Donc il est très important de savoir que notre littoral est infiniment plus urbanisé que le littoral méditerranéen, et même plus urbanisé que le littoral normand. Donc dans un tel contexte, le 146-6 est la dernière possibilité qui permet de sauvegarder les 6% restants. Et on en reste là sauf événement important qui éventuellement justifierait de lever la mesure. Il n'y a pas lieu d'ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation ou à l'aménagement.

Marie-Claire BORDE

D'autant plus que je crois que pour les 20 années à venir, les nouvelles possibilités d'urbanisation, représentent 2 fois plus de capacité de construire que jusqu'à il y a 20 ans.

Monsieur MAZE

Notre conseiller général, président du Conseil Général du Morbihan, a dit que la presqu'île de Rhuy a 25% des résidences secondaires de la Bretagne.

Max JONIN

Ce que je voulais dire, c'est de faire attention dans un contexte où il y a des réglementations ou des structures, des outils officiels pour gérer et caractériser un patrimoine national, régional ou autre. N'oublions pas la nature ordinaire car il serait invraisemblable que l'on ait un littoral ou un patrimoine naturel qui ne soit qu'un pointillé entre les éléments duquel il n'y aurait que des espaces complètement saccagés et laissés à l'aménagement le plus fou et le moins contrôlé possible.

Marie-Claire BORDE

Mais on a du mal, en Commission des Sites, à essayer de défendre des plans comme ceux-là parce que les maires ont évidemment envie d'avoir des opérations importantes sur leur commune et où ? dans les zones les plus remarquables.

Max JONIN

Il faut savoir que ce décret est actuellement extrêmement combattu et que notamment, le Ministère de la Mer essaye de le faire réviser. Il l'estime handicapant pour les ostréiculteurs, pour la conchyliculture, enfin pour toute

l'aquaculture littorale.

Marie-Claire BORDE

Au colloque de Carnac, ça a été dit de façon très nette par Monsieur OUDIN qui est secrétaire général de l'ANEL et par Monsieur Josselin de ROHAN.

Max JONIN

Josselin de ROHAN a déposé un "cavalier législatif" au Sénat, il faut donc être attentif aussi à ce genre de chose. C'est pourquoi l'action associative n'est pas près de s'éteindre. La même manœuvre du cavalier législatif a été faite pour la loi montagne.

Un assistant

Les rias, vous les classez dans le littoral aussi ?

Max JONIN

Oui, oui, les rias, c'est dans le 146-6.

Autre coup de projecteur que je voulais donner, c'est l'identité d'une région. Et je voulais là vous demander si vous aviez vu comme moi, les dernières campagnes qui ont été faites par le Comité Régional du Tourisme, et la campagne qui est actuellement faite par le Conseil Régional. Le Comité Régional du tourisme avait déjà fait une campagne l'an dernier qui a eu du succès, paraît-il. Il y a un mois, deux mois, les couloirs du métro ont été

tapissés de nouvelles affiches qui affichent quoi ? Elles affichent justement notre propos, elles affichent le patrimoine naturel de Bretagne. Et alors on peut s'amuser en voyant qu'au même moment vous avez un Comité Régional du Tourisme qui est quand même quelque chose d'officiel, qui, pour valoriser le tourisme en Bretagne, s'appuie sur l'image d'Epinal, finalement, patrimoniale forte de la Bretagne. Il y a une affiche qui montre un estran à marée basse, largement découvert par la mer, et un vol de goélands probablement au premier plan. Le slogan, en dessous, dit : "Si la mer monte et descend deux fois par jour, c'est pour vous offrir deux spectacles par jour". Et au moment même où le Comité Régional du Tourisme fait sa campagne promotionnelle pour un tourisme en Bretagne sur cette image là, qui est effectivement extrêmement pertinente et astucieuse, parce que le patrimoine littoral de Bretagne, c'est effectivement le patrimoine d'une mer, d'un océan avec des marées, avec un fort marnage et qui montre une diversité des paysages, qui montre une richesse, une diversité de la faune etc et c'est ça l'image de la Bretagne et c'est cette image là, que les gens viennent chercher. Et au même moment, nous avons St-Quay-Portrieux, nous avons Trébeurden, nous avons tous les autres projets c'est à dire des projets extrêmement audacieux qui n'ont pour objectif que de retenir une mer qui se retire. Alors il est assez amusant de rapprocher les deux. Au moment même où vous avez cette campagne qui veut attirer les gens, par des images de la Bretagne d'hier, on est en train de préparer l'image de demain qui n'aura plus grand-chose à voir avec elle. Il y a donc publicité mensongère. C'est tout à fait extraordinaire et cela montre finalement que tout cela fonctionne en parallèle, en vertical et jamais en horizontal, ça ne se recoupe jamais. De la même façon, le Conseil Régional, n'a, à ma connaissance, pas de politique en matière d'environnement, n'a pas de stratégie en matière d'environnement, et

je crois jusqu'à cette année, n'avait même pas de ligne "environnement" au budget de la Région. On dit que cela va venir cette année, nous ne demandons qu'à le croire.

Marie-Claire BORDE

Il y en a eu une qui était le SALBI (Schéma d'Aménagement du Littoral Breton et des Iles).

Max JONIN

Oui il y a eu le SALBI mais cela n'a jamais été une politique régionale, c'était une réflexion qui émanait de l'administration et c'était justement le tort parce que les élus ne s'y sont pas retrouvés parce qu'il n'ont pas été acteurs de cela depuis le départ. Donc le Conseil Régional est aussi en train de faire une campagne de publicité à base d'affiche. Vous savez, les deux cadres qui font de la planche à voile. Et où croyez-vous que ces deux cadres travaillent ? C'est en Bretagne, bien sûr donc, la campagne du Conseil Régional veut développer l'économie, développer l'activité de la région. Pour attirer les entreprises, on met le patrimoine en avant alors que ce patrimoine, on est en train de lui donner des coups de canif absolument irréversibles que ce soit à Trébeurden, que ce soit les projets de golf monstrueux qui existent en certains endroits, (je pense notamment à Barnenez), que ce soit la déviation de Caurel qui va complètement saccager l'intérieur de la Bretagne, une région qui, et je le regrette, n'a aucun dynamisme économique, mais qui (je veux bien en prendre le pari devant vous), n'aura pas plus de dynamisme demain avec une route à 4 voies. C'est le résultat du lobby de grands travaux et de travaux routiers. C'est

tout. Et les élus foncent là dedans. Si vous regardez le budget d'un Conseil Régional ou d'un conseil Départemental, retirez le budget des routes, il ne reste rien ou pas grand chose.



Alors je suis persuadé qu'une route à 4 voies bouleversera des sites de l'intérieur de la Bretagne, mais ne changera pas profondément, (je le regrette), l'économie de Carhaix, de Loudéac etc... qui resteront des bourgades intérieures. Mon propos n'est pas de trouver quelle est la solution pour l'économie de l'intérieur. Il faut être inventif certainement, mais ce n'est pas une route à 4 voies, seule, qui changera les choses.

Monsieur LUCAS

De toute façon, les touristes ne font pas du vrai tourisme à partir du moment

où ils roulent trop vite.

Max JONIN

Absolument. Ça me rappelle une récente Commission des sites où il y avait 4 déviations dans le Finistère, 4 rectifications de CD à la suite. Dévier Sizun. Sizun est un bourg remarquable, que l'on a plaisir à traverser, quand on va de Landerneau vers les Monts d'Arrée. Eh bien on va dévier Sizun. J'ai dit au maire : "Monsieur le Maire, maintenant, quand j'irai de Landerneau dans les Monts d'Arrée, je n'aurai plus le plaisir de traverser votre bourg et éventuellement de m'y arrêter boire un coup. Si je ne le fais pas, les touristes ne le feront pas non plus. Les touristes qui vont dans les monts, sauf s'ils vont spécialement à Sizun pour le voir, ne s'arrêteront pas eux non plus. Tout cela, ce sont des fuites en avant, dans un contexte, je dis bien, de lobby parce qu'il y a le lobby des routes, il y a des gens dont le boulot est de faire des routes, il faut qu'ils fassent des routes, et les élus suivent, je suis désolé, c'est une fuite en avant qui est extrêmement regrettable.

Marie-Claire BORDE

Et je crois que c'est encore plus vrai depuis la décentralisation.

Max JONIN

Et puis c'est dans la tradition, c'est dans la tradition du budget.

Monsieur LUCAS

Mais on peut entretenir celles qui existent et maintenir les talus d'une façon agréable avec justement toutes les belles formes de la nature sauvage.

Max JONIN

Et chaque fois que l'on fait une nouvelle route, ou que l'on modifie une route, elle est plus large que la précédente et par rapport à la précédente, il y a aussi des bas-côtés qui sont plus larges. Cela se fait au nom de la sécurité. La sécurité! Mais allez en Grande-Bretagne, on circule sur des routes à ras la végétation (qu'ils coupent d'ailleurs beaucoup moins souvent que chez nous), et avec la voiture, on fauche en passant les graminées, les fleurs.

Monsieur LE PADELLEC

C'est comme pour les travaux connexes au remembrement : on fait n'importe quoi, l'important c'est de faire du nouveau.

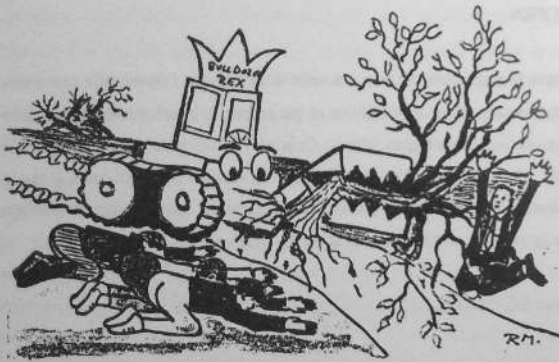
Max JONIN

Ce sont les grands travaux, c'est le règne du bulldozer. Un bulldozer, ça coûte très cher, il faut beaucoup de travaux pour le rentabiliser.

Marie-Claire BORDE

Dans ce domaine là, on a l'impression que les choses ne se sont guère

améliorées depuis 22 ans.



Max JONIN

On n'a pas beaucoup avancé c'est vrai.

Monsieur LUCAS

Vous avez vu la nouvelle route de St Jean de Trolimon ? Elle n'est pas mal, elle a assez bien respecté le paysage. Mais pourquoi, en plein milieu, a-t-on toléré que se construise un mur prétentieux avec une entreprise de maçonnerie qui a passé 3 semaines à patouiller le site ? La route aurait pu être

touristique, moins belle certes que la route de jadis, mais maintenant, on a investi 240 millions de centimes pour faire n'importe quoi, en plein milieu de cette route toute neuve. Il est temps de mettre un frein à tous ces dégâts.

Madame MARTINIE

Est-ce que souvent, la création de zones favorables aux dépassements comme il y en a une par exemple quand on traverse Coëtquidan, ne serait pas une solution ? Parce qu'il faut reconnaître que, (en été surtout), quelquefois il y a des files de voitures, mais quand on vous dit : "à 3 kms zone favorable aux dépassements", ça peut suffire pour éviter les dépassements dangereux.

Marie-Claire BORDE

Est-ce que FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ne peut avoir une action auprès du ministre de l'Équipement avec des propositions sérieuses parce que cela touche toute la France ?

Madame JOUBLIN

Pour éviter les travaux inutiles lors des remembrements, il faudrait revenir à la proposition de Monsieur LE PADELLEC quant aux rémunérations accessoires des ingénieurs. Ne faudrait-il pas supprimer ces rémunérations et donner un meilleur salaire aux ingénieurs ?

Marie-Claire BORDE

C'est ce que nous demandons depuis que nous existons.

Max JONIN

C'est à dire que les rémunérations accessoires que vous évoquez, ont été créées après la guerre pour inciter les ingénieurs de l'Equipement à participer à la reconstruction, à être actif etc... C'est ça ?

Monsieur LE PADELLEC

A l'époque, les ingénieurs travaillaient en dehors de leurs heures normales de travail, alors il n'y avait pas beaucoup de ces rémunérations accessoires. Elles ont été supprimées d'ailleurs par DE GAULLE, par un arrêté du 3 janvier 1945. Seulement, comme on ne s'est pas occupé de voir si on prenait les circulaires d'application, les rémunérations n'ont jamais été supprimées et finalement, avec POMPIDOU, c'est reparti. On a alors considérablement compliqué la chose pour que personne ne s'y retrouve. La complexité des travaux, les tranches de travaux font que vous avez bien du mal à vous y retrouver. Lors d'un remembrement, vous n'arriverez pas à savoir ce qui a été mis dans le fond commun et qui ensuite est réparti. C'est fait exprès.

Max JONIN

Ce qui serait possible, (par boutade, parce qu'on ne peut pas valablement prendre des mesures qui tendraient à réduire la rémunération des fonctionnaires

en question) ce serait que **cette rémunération accessoire ne soit pas sur le volume de travaux, mais soit par exemple sur la prise en compte de l'environnement dans les travaux**. Ça serait peut-être une façon plus intéressante d'indexer la rémunération .

Marie-Claire BORDE

En 76, nous avons longuement écrit au Président de la République, au sujet des rémunérations accessoires, et je sais qu'il y a tout un courant chez les jeunes ingénieurs qui seraient assez contents de modifier cette façon d'être rémunérés. Mais les choses ne sont pas simples.

Monsieur LEROY

Effectivement, il y a tout d'abord le premier point, à savoir qu'il y a une crise manifeste entre les besoins de l'économie en matière de transport, et le respect du patrimoine. Il faut travailler la question.

Max JONIN

Je ne vais pas avoir l'outrecuidance de parler d'eau en présence de Jean-Claude PIERRE. Mais le problème de l'eau, le problème des pollutions dites diffuses et le problème des déchets, des problèmes auxquels nous devons tous malheureusement nous confronter, contre lesquels nous devons nous battre, augmentent de jour en jour, et à grande vitesse, puisque dès que l'on a par bonheur fait passer un problème dans la préoccupation générale, on en voit un autre qui apparaît et on se dit : est-ce qu'il va falloir autant de temps pour

arriver à aussi le prendre en charge et l'amener au même niveau d'appréhension ? Et malheureusement, plus ces problèmes apparaissent, nombreux, plus ils apparaissent aussi dans leur complexité et plus ils apparaissent dans la complexité des solutions à mettre en œuvre pour les résoudre. Je laisse Jean-Claude PIERRE parler de cela, mais c'est certainement parmi les problèmes majeurs sur lesquels nous devons travailler. Le problème des déchets va être extrêmement délicat aussi parce qu'il va toucher beaucoup de gens dans une sensibilité de proximité. Pour les déchets, il va falloir trouver des solutions, on aura beau les traiter, on aura beau les recycler, on aura beau en faire moins, il est exclu d'arriver, même à terme, à une société qui ne produise pas du tout de déchets donc quoi que l'on décide, politiquement et techniquement, nous aurons toujours, in fine des déchets à stocker. Et nous aurons toujours des parties importantes de la population qui ne souhaiteront pas voir des déchets se stocker à côté de chez eux. C'est tout le problème que l'on rencontre actuellement et pour lequel, la SEPNEB va tenter d'avoir une attitude responsable en essayant d'être associés à toute la procédure pour garantir un contrôle de la réglementation la plus ferme possible à tous les niveaux. C'est la position que l'on est en train de prendre dans le Finistère par rapport au problème délicat du sud. Je laisse Jean-Claude développer cet aspect. Autre point qu'il est peut-être intéressant de voir, c'est la protection de la nature et ses acteurs. Qu'est ce qui a changé, disiez-vous tout à l'heure depuis 20 ans, depuis 10 ans, depuis 15 ans ? Est ce qu'on a servi à quelque chose ? Je ne sais pas si vous vous posez cette question de temps en temps, elle est assez angoissante. J'ai tendance à dire moi, plus j'y pense, qu'il faut éviter d'être très naïf. Je ne suis pas sûr que ce soit l'action associative qui ait permis une réelle avancée. Je suis responsable associatif, je suis militant depuis 25 ans, je pense plutôt que c'est la force des choses et la

force des réglementations que l'ampleur de l'action associative.

Excusez-moi de le dire aussi crûment

Marie-Claire BORDE

Je vous trouve bien pessimiste, cher Max JONIN. Je crois au contraire que c'est l'action associative qui est à l'origine des nouvelles réglementations et avant de donner la parole à Jean-Claude PIERRE, je voudrais vous demander si vous ne pensez pas que la première chose à faire, pour essayer d'enrayer tous les excès dont nous avons parlé, n'est pas de surveiller les POS, comme le disait Madame HENAFF ce matin ?

Max JONIN

Si, certainement

Marie-Claire BORDE

Et est-ce que chacun de nous, dans sa commune, fait cela ? Est-ce que chaque association qui a trois ans d'existence a demandé à son maire d'être entendue sur le POS ? Est-ce que nous n'avons pas là, nous associations, un rôle primordial ? Ne devons-nous pas nous efforcer aussi d'aller à toutes les Enquêtes Publiques ?

Max JONIN

Pour les POS, je suis tout à fait d'accord. Etre présent au niveau des POS,

c'est fondamental. Mais voyez la faiblesse des POS. Un POS est révisé quand on veut, il est modifié quand on veut, par des modifications par anticipation, applicables immédiatement, court-circuitant l'Enquête d'Utilité Publique, c'est à dire la démocratie, etc. Le POS est un outil de base, et l'outil sur lequel le militant devrait agir évidemment de façon prioritaire, mais nous sommes dans un pays de latins, on n'arrête pas de faire des "trucs", et de mettre en pratique des "choses" qui sont contraires ou qui annulent ce que l'on met en place. Dès qu'il y a une loi, on cherche par tous les moyens à la contourner. Dès qu'il y a une réglementation, on cherche par tous les moyens à avoir des dérogations. Donc voyez les POS, il faut une réglementation qui contraigne les POS.

Monsieur CHAMPAGNE

Bien souvent, on modifie un POS alors que c'est une révision qu'il faudrait faire, car il y a transformation de l'économie générale du POS. Alors, il faut être vigilant et savoir s'il y a vraiment une modification d'une parcelle ou si c'est l'esprit général du POS qui se trouve transformé. Dans le cas de Trébeurden, c'est un port naturel qui, tout d'un coup, se transforme en un port avec des quais et des digues et l'eau partiellement profonde.

Max JONIN

Oui, mais l'esprit du maire, c'est d'adapter le POS à ce qu'il veut. C'est ça, si vous voulez, qui nous entraîne à un contentieux et à une guérilla épuisante.

Madame PARIS

Est-ce qu'il n'y a pas un projet de loi pour justement empêcher les modifications ?

Monsieur LE GOURRIEREC

Mais il ne faut pas oublier que les maires sont sujets, de la part de leurs administrés, à une pression très dure et que le rôle du maire n'est pas toujours le plus facile.

Marie-Claire BORDE

C'est tout à fait évident

Max JONIN

Monsieur LE GOURRIEREC, je ne peux pas supposer qu'un maire modifie son POS sous la pression de ses administrés ou alors il n'y a plus de rigueur dans la fonction de maire. Etre maire, ce devrait être courageux aussi.

Monsieur LE GOURRIEREC

Dans le cas des POS, j'ai été au sein de la réalité même, et il a fallu 11 ans d'études avant que le POS de Plouhinec ne soit signé. Marie-Claire BORDE, qui siégeait constamment à côté de moi, peut dire que le POS de Plouhinec est peut-être le POS où les élus se sont le plus battus contre leurs

administrés, quelque fois pour les défendre et quelquefois pour essayer de leur faire comprendre que nous étions dans une zone sensible à tel point que pour pouvoir réaliser la sauvegarde du patrimoine comme on le disait tout à l'heure, nous avons été obligés de prendre des mesures qui allaient contre l'économie locale. Le fait de classer une dune comme celle de Plouhinec est à mon avis un acte de courage que beaucoup de maires n'ont pas eu et que le maire a eu en 1971.

Max JONIN

Oui mais vous avez conscience de ne pas être l'image même de tous les maires du littoral de Bretagne.

Marie-Claire BORDE

Je me demande si la solution n'est pas, (j'en reviens à ce que je disais ce matin), la ZPPAU dans beaucoup de communes. Je ne dis pas dans **toutes** les communes, parce qu'il faut avoir un patrimoine bâti intéressant à protéger. Mais quelle est la commune de Bretagne qui n'a pas un patrimoine intéressant ? Alors, mes amis, prenez cette brochure, montrez-la à vos maires, et essayez de les persuader de l'intérêt des ZPPAU qui permettent vraiment une réflexion en profondeur avec le concours de la population.

Madame HENAFF

Les associations ne sont pas représentées dans les groupes de travail, on arrive toujours après, on arrive pour attaquer le P.O.S. C'est décourageant.

Marie-Claire BORDE

Vous pouvez, si votre association existe depuis plus de trois ans et si elle est agréée, demander au maire d'être entendue lors de l'élaboration du POS.

Madame HENAFF

Oui, mais moi, je voudrais participer au groupe de travail et ça on n'y est pas.

Marie-Claire BORDE

Oui mais vous êtes au moins entendue par le groupe de travail. Si vous êtes en bonne relation avec votre maire, il peut vous inviter à y participer.

Max JONIN

C'est laissé à l'appréciation du maire.

Marie-Claire BORDE

De toute façon, il doit vous entendre.

Madame HENAFF

Mais nous n'avons alors aucun document. Donc nous ne savons pas du tout ce qui se passe car c'est très fermé. Et je pense que c'est mauvais. Si l'on

pouvait agir avant, être là au moment de l'information, ce serait beaucoup plus constructif et plus intéressant pour tout le monde.

Marie-Claire BORDE

Ça a été comme cela un moment. Il y a eu malheureusement une décision du Tribunal Administratif qui a annulé un POS car une association siégeait dans le groupe de travail. Cette décision a fait jurisprudence et les maires n'ont plus pris le risque de faire annuler leur POS grâce à ce moyen. Nous espérons que la loi de décentralisation donnerait aux associations le droit de participer à l'élaboration du POS, mais elles ont seulement obtenu le droit d'être "entendues" par le groupe de travail. Elles sont une association agréée, or une association ne peut être agréée qu'après 3 ans d'existence.

Madame HENAFF

Mais justement, il faudrait qu'il y ait une obligation pour les maires d'avoir un représentant des associations dans le groupe de travail, ce serait quand même intéressant d'être dans le groupe de travail. On pourrait aussi faire un travail beaucoup plus utile.

Madame MARTINIE

Il me semble qu'il y a là deux problèmes, il y a d'une part les relations entre les personnes, à l'intérieur d'une commune, et il faut autant que possible s'efforcer de faire qu'elles soient assez bonnes pour que de temps en temps on ait accès à des informations et que l'on soit accepté au moins comme

conseiller extra si on ne fait pas partie du groupe de travail. Et d'autre part, il y a un travail législatif à faire pour essayer d'obtenir que la loi ouvre davantage les POS aux associations. Il y a là à travailler sur les deux plans.

Marie-Claire BORDE

Si on pouvait obtenir que les associations aient connaissance du projet de POS en même temps que les administrations, ça nous permettrait de travailler plus sérieusement.

Monsieur MAZE

Je crois qu'à Sarzeau nous revivons avec la même tristesse ce qui s'est passé à Arzon. A Arzon il y avait des prévisions sommaires. Tout d'un coup, ils ont dit : " Attention, on peut faire autre chose, un plan d'aménagement de la commune". En un rien de temps, le plan était fait.

J'ai pu observer tout récemment, des avions gros porteurs qui survolent tout le littoral, à faible allure. Ils survolent tout le littoral comme cela et ils travaillent à bord, comme ils travailleraient dans leur bureau, tout en informatique, et à partir de là, les zones NC, toutes les zones agricoles, particulièrement celles qui sont à l'abandon ou qui sont près de passer à l'abandon, sont notées et nous allons nous trouver avec un nouveau POS vite fait. A Arzon, ça s'est passé comme cela, et nous-mêmes, avons été victimes de notre innocence. Nous n'avons pas participé à ce plan ainsi que la loi, l'article 300 § 2 du code de l'Urbanisme, le prévoit : "Participation des habitants à ce plan d'aménagement". Et Sarzeau sera la suite de ce que qu'on a fait à Arzon avec le même architecte, Monsieur ARRECH, qui travaille aussi

en Loire-Atlantique actuellement ! C'est le dépècement du littoral qu'il prépare.

Marie-Claire BORDE

Je croyais que le maire de Sarzeau voulait faire une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain ! Il faudrait parler de cela avec lui.

Un assistant

Vous avez parlé des ZPPAU. L'étude d'une ZPPAU est très approfondie, elle met en évidence des éléments qui ne sont pas du tout pris en compte dans les POS comme la protection des monuments. Elle va donc quérir comme cela des îlots nouveaux, qui sont remarquables, dignes d'intérêts, mais c'est une recherche très approfondie. L'inconvénient d'une ZPPAU c'est que l'étude en est très longue et que de nombreux projets sont freinés ou même refoulés. Ainsi, j'ai participé à une ZPPAU il y a 5 ou 6 ans et elle n'est toujours pas approuvée.

Marie-Claire BORDE

Les 10 et 11 juin, il va y avoir des journées de réflexion sur les ZPPAU à Quimper. Pour moi, une ZPPAU est un outil de réflexion en profondeur sur une commune, sur ce qui en fait le caractère. Tout à l'heure, en entendant parler Max JONIN, je me disais : "Mais que peut-on imaginer qui puisse aider à aller contre tout ce qui se passe, et je crois que la ZPPAU, si l'on veut se donner la peine de faire cela bien, est cet outil là.

Un assistant

C'est vrai, c'est un outil très intéressant, mais l'élaboration en est longue et il y a actuellement un blocage, un frein. Pour vous donner un ordre de grandeur, pour une commune de 55000 habitants, le coût n'est pas terrible. Ils nous allouent une somme de l'ordre 80 à 120.000F en général, et il y a 2 architectes. L'un se spécialise dans la recherche véritablement locale de choses d'un intérêt historique, l'autre dans le réalisme plus urbain de tous les services.

Marie-Claire BORDE

Ce qui me semble intéressant, c'est que l'on peut faire participer la population à l'élaboration de cette ZPPAU. Par exemple à Plougonven, près de Morlaix, le maire a décidé de mettre la population dans le coup. 40 personnes ayant du temps, sont allées visiter la commune, ont fait des relevés, sont allées chez les habitants voir ce qu'il y avait d'intéressant. Ça a été une redécouverte complète du patrimoine. Si vous venez aux journées de Quimper, vous en saurez plus.

Max JONIN

Il faudrait ajouter un N : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Naturel. Si la ZPPAU est à l'échelle de toute la commune, elle va intégrer des perspectives, la présence du bâti dans son environnement intramuros, mais elle n'intègre pas le patrimoine naturel. Et il y a, à ma connaissance, un travail qui est en cours au ministère pour faire évoluer les

ZPPAU ou les compléter d'une possibilité des Zones de Protection du Patrimoine Naturel de façon à intégrer aussi, dans le travail fait sur la commune, les éléments naturels remarquables qui appartiennent au patrimoine.

Monsieur LUCAS

Au Cap Sizun, nous nous sommes déclarés opposés à un transfert douteux qui permettait au centre commercial d'être vu de la Pointe du Raz.

Max JONIN

Oui, il y a effectivement à la Pointe du Raz un projet de déplacer le centre commercial et le choix du site qui a été retenu pour ce déplacement, a été fait sans consultation de la Commission des Sites. Le préfet a pris sa décision, sans consulter la Commission des Sites et le déplacement maintient la construction en plein site classé. Ce qui pose quand même un problème !!

Marie-Claire BORDE

Pour en revenir aux ZPPAU, en plus des brochures, nous avons fait aussi un film que vous verrez à Quimper, qui va sortir ces jours-ci, sur les "ZPPAU en Finistère", puisque nous n'avons eu, pour le réaliser, d'argent que du Conseil Général du Finistère.

Madame MARTINIE

Je voulais dire à Max JONIN que je l'ai trouvé passionnant d'une part, et d'autre part légèrement pessimiste quant à l'importance de l'action des associations. D'abord, je dois vous dire que c'est la SEPNB, bien que je ne connaisse pas grand'chose à la nature, qui a fait de moi une militante de l'environnement. Je ne suis pas sans doute la seule, je pense que chacun de nous, dans ses associations, suscite des militants, et que la prise de conscience qui se fait enfin par les pouvoirs publics d'un certain nombre de problèmes énormes, a quand même été hâtée par l'action des associations. Vous dites que c'est l'urgence qui a fait cela, mais l'urgence aurait peut-être été vue 10 ans plus tard si les associations n'avaient pas été là. Je vous trouve beaucoup trop modeste pour vous et beaucoup trop modestes pour nous tous.

Max JONIN

La seule chose en laquelle je crois encore et qui me semble demeurer une action prioritaire pour les associations, c'est de maintenir une information par tous les moyens possibles, c'est à dire une présence tous azimuts, pour dire le plus possible ce qu'il y a à dire, passant par la communication, les médias et et par aussi, bien sûr, l'action pédagogique que l'on peut mener notamment au niveau scolaire.

Marie-Claire BORDE

Alors achetez le Jeu de l'Hermine... je ne vais tout de même pas laisser

passer l'occasion... de le dire !

Max JONIN

Je crois en l'information tous azimuts maximum. Il ne faut pas hésiter, même de façon très provocatrice, à dire ce qu'il ne faut pas dire. L'information des jeunes dans les écoles est aussi très importante. Ce sont les seules choses auxquelles je crois vraiment pour faire bouger un peu. Je ne pense pas tellement à la possibilité de faire bouger la classe politique et l'administration parce que les pesanteurs sont trop grandes. On nous écoute gentiment, on nous notabilise, on nous invite partout, il n'y a plus de commission sans que l'on nous y invite, parce que l'on croit nous faire plaisir. Mais je ne crois pas tellement aux évolutions. La meilleure preuve, c'est que vous pouvez avoir des directeurs de ministère qui envoient des notes au Préfet pour leur dire de composer avec telle réglementation un peu trop contraignante. Ça s'est vu malheureusement. Alors, quand on est dans le système, on perd sa naïveté. Un élu est motivé par son élection et sa réélection, je crois donc que le meilleur moyen, le meilleur niveau où nous pouvons intervenir durablement, c'est une banalité de le dire, c'est l'information tous azimuts, en touchant les médias chaque fois que l'on peut. Nous avons la chance d'avoir des médias qui sont largement ouverts au milieu associatif en Bretagne, pour donner l'information la plus importante aux citoyens qui ont, eux, un moyen de faire bouger le politique parce qu'ils pèsent sur les politiques. Ainsi, il y a 10 ans, il y a 15 ans, quand on parlait de zones humides, on nous disait : "Qu'est ce que c'est une zone humide ?" Aujourd'hui on sait à peu-près ce que c'est. Mais quand nous disons qu'il est important, primordial de les gérer, de les conserver, que c'est un élément important dans l'économie etc, nous sommes

moins sûrs d'être complètement compris. Mais s'il y a eu cette évolution, au niveau du politique et par contre coup de l'Administration, et des règlements, c'est parce que l'opinion publique pèse. Donc c'est obligatoirement par l'information, la communication et la pédagogie que les idées avancent.

Il faut effectivement travailler au niveau du juridique. Nous organisons un colloque régional le 8 juin, "Journée de l'Environnement", sur ce thème-là entre plusieurs associations régionales. Et les deux secteurs sur lesquels nous aurons à travailler, à réfléchir et à peser, c'est l'aquaculture et les friches. Nous sommes à un moment très très important où l'aquaculture est en train de passer de l'aquaculture expérimentale des chercheurs au domaine économique, au domaine privé. Les grands capitaux, les grands groupes commencent à entrevoir des résultats de la recherche et la possibilité de gagner des sous. Donc ils ont suffisamment de données par les scientifiques, pour être prêts à investir. On se trouve là à un point où il va nous falloir agir et intervenir de façon pertinente. Pourquoi ? Parce que nous avons déjà l'expérience des élevages hors-sol. Si aujourd'hui, on voyait venir les élevages hors-sol, avec l'expérience acquise, on serait certainement plus pointu, plus pertinent, peut-être plus efficace qu'on ne l'a été parce qu'on a été aussi débordé. On a eu beau dénoncer ces élevages hors-sol à un certain moment, l'action a été longue pour aboutir ! Je suis plus persuadé que c'est la force des choses qui a fait bouger plutôt que l'action associative. La meilleure preuve, c'est que les vraies solutions sont en aval, et que l'on continue à donner des autorisations d'extension de porcheries et autres alors que le milieu est hyper saturé. Pour l'aquaculture, on en est à ce virage, on a deux modèles : l'aquaculture traditionnelle que l'on peut toujours accepter et maintenir et qui peut être relativement écologique, les moules, les huîtres, la vénériculture. Mais à côté de ça, il y a les élevages hors mer dans lesquels les

"groupes financiers" vont investir. Je tiens beaucoup au terme "hors mer", "les élevages hors-mer", comme "les élevages hors-sol", pour permettre peut-être de gagner du temps pour bien faire comprendre ce qui se passe. Sous prétexte d'aquaculture, on prétend vendre un produit écolo. Mais c'est comme pour les cochons, c'est de l'intensif. Si c'est de l'intensif, ça veut dire qu'il y a des apports, on apporte la nourriture ainsi que les produits pharmaceutiques. L'élevage intensif c'est forcément la concentration d'animaux et il faut des médicaments pour éviter les maladies fréquentes lorsqu'il y a concentration. Donc il y a antibiotique, qui est concentré dans les poissons comme il est concentré dans toutes les chairs. Il y a des projets. Une production de 300 tonnes par an, c'est l'équivalent, pour les rejets, de la commune de Landerneau. C'est 15000 habitants, en rejets organiques. Ce n'est pas rien ! Donc on est en train de nous fourguer les élevages "hors-mer", il va falloir être extrêmement attentif à ce truc là. Ça ne seront pas des produits de qualité contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire.

Marie-Claire BORDE

Mais alors, chacun de nous, en tant que consommateur, a le devoir, quand il va dans une poissonnerie, de dire : "Qu'est ce que c'est que votre poisson, c'est du poisson d'élevage ? Ah non, j'en veux pas". Si les marchands entendaient ça tous les jours, et plusieurs fois par jour, ils diraient au producteur : "On n'en veut pas de votre poisson, on n'arrive pas à le vendre".

Max JONIN

Tout à fait. Mais c'est bien le problème. Si on avait réussi et si on réussissait

à faire travailler ensemble, faire se rejoindre les consommateurs et les protecteurs de la nature, eh bien nous pourrions créer le lobby de la nature qui manque, parce qu'il y a un lobby agricole, il y a un lobby de la chasse, il y a un lobby des grands travaux, il y a un lobby de la gestion de l'eau etc. Il n'y a pas encore de lobby de la protection de la nature. Et nous n'avons pas trouvé les moyens de nous structurer, de nous organiser pour cela. Mais l'aquaculture est donc un des tous prochains gros problèmes, d'autant que cette aquaculture demeure encore relativement expérimentale et que les investissements que l'on fait, vont se faire évidemment sur le littoral. Parce qu'ils veulent bien investir, mais pas trop, donc ils ne veulent pas investir dans les systèmes de pompages, qui permettraient de prendre l'eau en mer et d'amener l'eau éventuellement dans les friches agricoles qui seront loin du littoral. Ils veulent faire leur aquaculture sur le littoral réclamant évidemment la nécessité de la proximité du littoral pour se caler aux textes de loi, pour s'implanter. Alors qu'ils n'ont pas besoin du tout de la proximité du littoral. Ils ont besoin d'eau de mer, ce qui est extrêmement différent. Et ce qui ne veut pas dire que dans 5 ans, dans 10 ans, on ne va pas se retrouver avec des friches aquacoles sur le littoral, par ce que le turbot se vendra mal, parce que pour maintenir cette aquaculture industrielle, il va falloir maintenir, (c'est la même chose que le cochon), des prix qui vont être extrêmement compétitifs. Déjà il y a un arrivage de saumon des pays scandinaves à 25 ou 30 F le kilo, et le saumon breton est en difficulté ! C'est déjà de la perte sèche. Donc ce sont des problèmes très importants où l'économie et l'environnement sont évidemment très liés et où nous devons être extrêmement vigilants parce que l'on va encore là avoir une pression sur les espaces, des rejets, enfin des problèmes sur le milieu.

L'autre point de l'avenir, ce sont les friches. On commence beaucoup à parler

des friches parce que les friches font peur. Alors moi je m'amuse de la peur des friches, parce que d'abord des friches, on en a déjà eu historiquement à plusieurs périodes lorsque les populations ont été décimées par la peste et autres, la nature a reconquis les terres, l'homme a défriché à certaines périodes et la nature a repris à d'autres. Si nous perdons les campagnes, une partie des campagnes, la nature va reprendre etc. Donc je m'amuse, enfin je m'amuse, c'est évidemment une façon de parler, je m'amuse de cette peur des friches, parce qu'à aucun moment les élus qui ont peur des friches dans leur campagne, n'ont eu la même inquiétude pour l'avenir lorsque le modèle agricole, qui est d'ailleurs producteur de ces friches s'est imposé. Ils ne se sont jamais posé la question de l'impact de ce nouveau modèle agricole sur leur environnement. Ça n'a jamais été une peur alors que cet impact est colossal. Et dans cet impact, il y a des friches qui sont générées maintenant. Or ces friches, c'est de la nature sauvage qui va reprendre ses droits.

Marie-Claire BORDE

Et pendant ce temps là, on continue à faire des remembrements.

Monsieur LAUNAY

Oui, c'est le cas de Sulniac. L'aménagement foncier est encore en cours à Sulniac. Cela fait à peine 1 an que nous sommes à Sulniac, nous avons sensibilisé le public au sujet de l'extension d'une carrière qui va passer de 80 à 1000 hectares. Dans le cadre de l'Enquête Publique, une personne a sensibilisé les voisins, les médias parce qu'elle avait constaté que l'Enquête n'avait pas été affichée sur la voie. Donc on a, bien sûr, réuni les riverains en

association, nous avons contacté Madame PARIS, qui nous a aidé à élaborer nos statuts, qui nous a appris aussi la façon de nous défendre et qui nous représenté à la Commission des Carrières. Madame PARIS a donc obtenu que le président de l'association soit représenté et remette son dossier. Mais il y a aussi le remembrement.

Marie-Claire BORDE

Vous allez voir avec Monsieur LE PADELLEC comment il peut vous aider pour votre remembrement.

Monsieur MAZE

Dans le Golfe du Morbihan, il y a un problème, il y a la guerre de la palourde. Lundi nous avons une réunion avec vos collègues de la SEPNB de Vannes. Quelle est la position de la SEPNB par rapport à ce travail de démolition qui se fait puisque l'on a autorisé la drague ?

Max JONIN

Je ne dirai rien de très pertinent là dessus. Il y a un banc de palourdes qui est en fait constitué des échappées de culture. Donc j'ai compris qu'il y avait un problème aussi, du fait que les vénériculteurs, qui ont importé la palourde et qui l'élevaient, estiment que ce banc en fait leur appartient puisqu'il est échappé de chez eux. Ce que je trouve un peu sommaire et un peu rapide. Ils ont amené de la palourde, la palourde dont IFREMER disait que jamais elle ne se reproduirait dans le milieu naturel, or elle s'est mise à se reproduire. Ces

palourdes, elles sont là, elles sont dans le golfe, à mon avis elles sont à tout le monde. Cela dit, il faut certainement gérer ces bancs de palourdes en bon père de famille. Je crois donc que des mesures pour la pêche à pied ont été prises : une pêche à pied pour le professionnel et pour les amateurs, qui devraient être déclarés et pour la drague, il devrait y avoir simplement des jours bien précis, des heures bien précises, et des lieux bien précis. Je pense que tout gisement naturel doit être géré en bon père de famille comme on disait autrefois sur les baux. Il me semble qu'il n'y a aucune raison d'interdire de prélever de la palourde sur un gisement naturel qui n'est pas en danger (et en plus ce n'est pas vraiment un gisement "naturel" puisque c'est de la palourde japonaise). Ensuite, je ne pense pas que la revendication des vénériculteurs concernant ce banc soit valable parce que si tel était le cas, je demanderais à ce que toutes les sargasses soient de la responsabilité des ostréiculteurs, et qu'ils se débrouillent pour nous en débarrasser. Parce que si ceux qui introduisent des espèces comme cela, revendiquent l'essaimage dans la nature quand c'est bénéfique, ils doivent aussi assumer ce qui ne l'est pas.

Un assistant

Ce qu'ils reprochaient, c'est le système de pêche avec la drague.

Max JONIN

Les scientifiques de BAILLERON disent que l'on peut donner des coups de dragues dans certaines conditions. Mais je ne connais pas mieux le sujet que cela.



Un assistant

Oui, mais la réglementation qui a été mise en place n'est pas respectée, c'est le pillage.

Max JONIN

Ça, ça veut dire aussi, que lorsqu' on a une réglementation, l'administration doit jouer le jeu.

Un assistant

Il ne fallait pas laisser une exploitation industrielle se faire pendant un certain

temps car elle aurait démolie complètement le milieu dans le Golfe, et n'aurait pas permis au Golfe de jouer le rôle qu'il a à jouer dans la zone de reposoir pour les migrateurs. Je crois que le problème était là. Monsieur MAHEO a très bien vu le problème et je dois vous dire que dans ses conclusions, il a été suivi.

Monsieur MAZE

Oui, mais lundi, il y a une nouvelle extension sollicitée par les dragueurs.

Max JONIN

Mais cela ne veut pas dire qu'ils l'auront.

Monsieur

Je crois que nous abordons un problème d'éducation là encore. Qu'est ce qui s'est passé ? Il y a eu des pêches totalement abusives sur ces bancs qu'ils soient naturels ou pas.

Marie-Claire BORDE

Je vais passer maintenant la parole à notre ami Jean-Claude PIERRE.

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE PIERRE, secrétaire général d'EAU et RIVIERES de BRETAGNE

Pour commencer, je prendrai le relais de Max JONIN quand il dit qu'il y a deux sujets sur lesquels il faut que nous nous penchions :

- **sur l'aquaculture**, je partage tout à fait ses soucis. En Angleterre, en Irlande, il y a une levée de boucliers sur ces projets de fermes aquacoles, qui vont générer des problèmes identiques aux élevages industriels. Donc je crois que nos associations, d'une façon générale, n'ont pas été jusqu'à présent tout à fait à la hauteur des enjeux, en particulier dans l'affaire de la SALMOR, à Morlaix. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que l'on retrouve les mêmes capitaux que dans "l'agro-business". Je crois que c'est un signe.

- **sur le problèmes des friches**, je n'aurai peut-être pas tout à fait le même point de vue que Max JONIN, mais je pense que de la discussion jaillit la lumière. Et je voudrais signaler une chose importante : nous avons la chance, en Bretagne, d'avoir un préfet de région attentif aux problèmes de pollution par les défoliants utilisés le long des routes. Il faut que nous utilisions cette chance, pour écrire à chacun de nos élus, pour écrire aux DDE, et pour adresser des copies de nos lettres au préfet et en particulier à la préfecture de région qui vient d'engager une action près de tous les maires de Bretagne à ce sujet. Parce que cette banalisation de la chimie, est extrêmement grave. Je l'ai vu l'autre jour, à Redon, au bord de la Vilaine. La Ville de Redon avait passé au défoliant tous les entourages d'arbres dans les espaces verts y compris en bordure de Vilaine. Qu'est ce qui peut toucher l'esprit des gens pour arriver à des hérésies pareilles ? Et si on ne réagit pas à cette banalisation, on se prépare des lendemains difficiles. Donc voilà quelque chose que je voulais dire

sur le passage des pollutions classiques aux pollutions nouvelles.



Une assistante

On nous parle dans les communes, du désherbant répandu sur les voies publiques en disant : "Mais ce n'est pas dangereux, c'est du ROUNDUP". Est-ce que c'est moins nuisible ?

Jean-Claude PIERRE

Ces produits, qui sont capables de tuer les végétaux terrestres lorsqu'ils sont véhiculés par l'eau, arrivent dans le fond d'estuaires, où il y a aussi des

végétaux. Et je voudrais que l'on m'assure que ce qui tue des végétaux terrestres n'est pas capable de tuer ou d'altérer le phyto-plancton qui est le début de la chaîne alimentaire. Certes, on ne verra jamais de plancton mort, il est trop petit pour qu'on le voie, mais en Bretagne, on ne peut pas ne pas s'inquiéter ! Et je crois qu'il faut que nous nous mobilisions là-dessus. Et après le nitrate aussi. Les effets à long terme, qu'est ce qui vous permet de dire que ça se dilue ?

Max JONIN

Le Préfet de région a fait circuler des mesures sur les concentrés de produits phyto-sanitaires dans l'eau et l'on a déjà des teneurs dans l'eau qui sont extrêmement préoccupantes.

Jean-Claude PIERRE

Actuellement, selon les analyses qui ont été faites, il faut savoir qu'une analyse de nitrates coûte 40 F, une analyse complète de pesticides coûte 6.000F lourds. Qui paye ces analyses ? Les RHONE-POULENC, GEIGY etc, ou nous les contribuables ? Il y a là quelque chose d'insupportable qu'il faudrait faire modifier. Par ailleurs, je crois que brûler toute la végétation comme on le fait, c'est vraiment laid et on ne peut pas non plus être tout à fait indifférents aux problèmes d'esthétique. Mais je pense que comme tout un chacun, c'est contre la banalisation de ces usages qu'il nous faut nous battre. Il y a des régions entières en France où on n'utilise pas ces herbicides, il y a des barres de coupe qui sont parfaitement efficaces pour entretenir les bas-côtés des routes, je ne vois pas pourquoi on ne les utiliserait pas. En

Allemagne, le long des routes, non seulement on ne combat pas la végétation, mais un certain nombre de chercheurs en liaison avec les landers ont étudié des végétations herbacées spéciales, spécifiques au bord des routes, des végétations dont la croissance est limitée, souci esthétique, mais aussi souci de favoriser l'activité des insectes etc. Et nous, nous utilisons le produit chimique ! Je crois que sur ce plan là, il faut que l'on réfléchisse tous ensemble.

Monsieur LE PADELLEC

Il n'y a pas seulement la concentration dont on parle beaucoup, mais il y a la somme de plusieurs pesticides, plusieurs métaux lourds, plusieurs pollutions. C'est une deuxième notion qu'il faut intégrer. Et une autre notion qu'il ne faut pas oublier, c'est la potentialisation. Vous avez des produits relativement neutres, mais qui, en face d'autres produits, vont vous en donner un troisième qui sera particulièrement dangereux.

Jean-Claude PIERRE

En tout cas le fait est là, ces nouvelles pollutions existent, je rappelle un chiffre : au cours des quinze dernières années, la pollution par le nitrate a été multipliée par cinq en Bretagne et la courbe continue sa croissance. Il faut savoir que dans les analyses qui ont été faites par la Région, on trouve dans certains cours d'eau et dans certaines retenues, des doses de pesticides qui représentent **80 fois les normes de Bruxelles**. Je dis bien 80 fois. Par ailleurs, pour les métaux lourds, le même problème se pose, ce sont des données nouvelles, c'est la pollution qui change de visage. L'autre problème

auquel on se heurte, et qui est sous-jacent à tout ce que disait Max JONIN tout à l'heure et à ce que vous disiez par ailleurs sur le problème d'une protection du patrimoine en général, c'est ce que j'appelle aussi la tyrannie de l'économie sur toutes les autres valeurs. A EAU & RIVIERES, nous avons été particulièrement bouleversés, il y a à peu près d'un an, par des propos absolument scandaleux qui ont été tenus par le directeur de la COOPERLE, dans la région de Lamballe, dans ce pays que l'on appelle, la "vallée des cochons". Le directeur de la COOPERLE a fait savoir aux élus de sa région que s'ils s'avisait d'être un petit peu tatillons pour ce qui concerne l'instruction des dossiers des porcheries industrielles, il fallait qu'ils sachent que **leurs administrés ne trouveraient plus de travail à la COOPERLE**. Or en 1982, dans le secteur de Lamballe, sur 40 communes, la densité des élevages était telle qu'il y avait 200.000 m3 de lisier chaque année en excédent par rapport à ce que les sols de ces 40 communes pouvaient supporter. Je dis bien en 1982, il y avait 200.000m3 en excédent. Et on a continué d'implanter des porcheries ! La logique de la COOPERLE veut la concentration des élevages dans un rayon le plus réduit possible autour des usines, de façon que les coûts d'approche soient moindres, mais cette logique de l'entreprise est absolument opposée à l'intérêt général. Comme quoi, le marché ne peut pas tout réguler. Je fais une petite digression politique, mais je pense qu'il faut, en tant que protecteur de la nature la faire de temps en temps. On ne peut pas laisser à l'argent le droit de tout réguler. Le chantage de la COOPERLE fait qu'aujourd'hui, il y a 700.000 m3 de lisier en excédent par rapport à ce que les sols peuvent absorber. Plus bas, il y a des parcs à huîtres, il y a les coquilles St Jacques de la baie de St Brieuc. Mais devant un tel chantage, ce qui nous est peut-être apparu le plus grave, (qu'un inconscient fasse un chantage économique, on peut l'admettre) c'est que la classe politique

bretonne, que les maires, toutes tendances confondues, confrontés à un tel chantage, n'aient pas réagi. Il faudrait que devant des attitudes comme celles-là, quelques maires prennent l'initiative de réunir leurs collègues pour leur dire : "en tant que maires, on ne peut pas continuer à supporter des chantages comme ça". Sinon effectivement, c'est ce que vous disiez tout à l'heure, les pressions qui s'exercent sur les maires iront croissant et l'intérêt général sera de plus en plus bafoué. Et ça, je crois que les associations de protection de la nature, l'UMIVEM comme la SEPNB, EAU & RIVIERES, la plupart sans doute de celles qui sont représentées ici, qui ont choisi de mener un combat en dehors des structures politiques, peuvent souligner cette tyrannie de l'économie, ce chantage scandaleux à l'emploi. Nous avons décidé en tout cas, à EAU & RIVIERES de réagir. Et la presse en a juste rendu compte hier, la presse régionale particulièrement. L'un des animateurs de la COOPERLE, un des agriculteurs, dénommé LE HEGARAT, de la région de Quintin avait passé son élevage de porcs de 5000 à 10.000 places de porcs, sans autorisation. Alors EAU et RIVIERES a porté plainte, on a instruit un dossier, on s'est aperçu que son premier élevage à 5000 places, il l'avait déjà réalisé illégalement, et qu'il l'avait régularisé à posteriori. Donc il connaissait les procédures, il a doublé son élevage sans aucune autorisation.

Max JONIN

Qui est coupable ? L'Etat, le préfet ?

Jean-Claude PIERRE

Alors qu'avons-nous fait ? Nous avons déposé plainte et nous n'avons pas

seulement engagé une action sur le plan civil, mais également sur le plan pénal. Le tribunal de St Brieuc a rendu son verdict avant-hier, Monsieur LE HEGARAT est condamné à 16.000F d'amende, ça n'est rien, 3 mois de prison avec sursis, c'est déjà plus sérieux, 5.000F de dommages et intérêts à Eau et Rivières, c'est de la rigolade. Mais il est aussi condamné à une interdiction totale d'utiliser les bâtiments construits illégalement.

Alors nous avons pris contact avec les rédactions des journaux, pour leur dire que ça, c'était l'affaire dont l'exemplarité dépasse le cadre des Côtes d'Armor, qu'il fallait que cela soit publié en région. Malheureusement, ça ne s'est guère fait, ça n'est pas en région, mais la presse des Côtes d'Armor a largement souligné cela, et l'on voit bien au travers d'un jugement comme celui-là, que les magistrats commencent à réagir vis à vis de ces atteintes à la loi, par là-même au patrimoine. Donc je crois que l'arme juridique, c'est une arme que l'on doit utiliser, la loi est faite pour être respectée, sinon, nous sommes au pays des hors-la-loi.

C'est vrai qu'il faut utiliser la loi avec prudence. Si nous attaquions sans cesse, le public ne comprendrait pas. Il faut bien cibler les actions et quand on a des affaires aussi exemplaires que celle-là, ne pas les lâcher.

Il y a quelques mois, une entreprise morbihannaise qui s'appelle la SAPOD-AUDIC a déposé un projet pour un abattoir d'une capacité de 220.000 canettes par semaine sur la partie est du golfe du Morbihan, dans le secteur de Theix. Quelque chose comme 250 à 300.000 tonnes par an. Compte tenu de l'état de dégradation du golfe du Morbihan, compte tenu des rejets tels qu'ils apparaissent à l'Enquête Publique, EAU & RIVIERES a pris une position défavorable lors de cette affaire à Vannes, car l'épuration était scandaleusement insuffisante. La SAPOD-AUDIC (plus exactement le groupe qui coiffe maintenant la SAPOD, et qui est la SANOFI, et la SANOFI c'est ELF-

AQUITAINE), donc la SANOFI a demandé à nous rencontrer. Nous savions à l'époque, nous en avons parlé avec Marie-Claire BORDE, que la SANOFI avait 6 ou 7 projets, 6 ou 7 lieux possibles d'implantation de son usine. Certains en Morbihan, en particulier à Ploermel, d'autres aux limites des Côtes d'Armor et du Morbihan et du Finistère dans le secteur de Carhaix, où il y a également pas mal d'élevages, un autre projet dont on avait entendu parler sur le Blavet, un projet également sur la rive de la Loire, du côté d'Herbignac, et un autre projet, Sud-Loire. Et bien entendu, les élus, les collectivités de ces différents secteurs se battaient pour obtenir l'entreprise. (L'entreprise faisait miroiter devant les collectivités locales qu'elle était susceptible de générer 250, 300 ou 400 emplois). La SANOFI a donc demandé à nous rencontrer. A EAU & RIVIERES, la règle, c'est d'accepter le dialogue. Nous avons accepté de les rencontrer et nous avons développé notre point de vue. Voilà ce que je leur ai dit : " Nous nous posons un certain nombre de questions, à vous de vous les poser également :

- 1) Y-a-t-il en aval de votre point de rejet des stations de traitement de l'eau destinées à la potabilisation ? Selon qu'il y a une prise d'eau ou pas, il est évident que les exigences de rejets ne sont pas les mêmes et que les normes officielles de rejets ne sont pas les mêmes.
- 2) Y-a-t-il ou non à l'aval de vos points de rejets, les zones conchylicoles ? Compte tenu que là aussi, il y a des normes en droit français et en droit européen à respecter.
- 3) A l'aval de votre point de rejet, les eaux sont-elles salmonicoles, saumons et truites ont des exigences élevées de qualité, ou cyprinicoles, c'est à dire avec des exigences moindres ?
- 4) Le point de rejet est-il susceptible d'être affecté par l'eutrophisation (par exemple si un rejet se fait en amont de la retenue de Guerlédan qui est toute

verte en été, il y a un risque d'eutrophisation), ou, y a-t-il en aval de ce point de rejet des risques de marée verte ?

Parce qu'une station d'épuration, même performante, peut rejeter de l'azote et du phosphore qui déclenchent l'eutrophisation et qui déclenchent les marées vertes.

5) le point de rejet est-il susceptible d'être affecté par des étiages accusés ?

Parce que sur certaines rivières, en été, il y a des débits ridicules de l'ordre du m³-seconde et il est évident que la rivière ne peut pas encaisser les rejets à cet endroit là."

Et nous avons expliqué à la SAPOD que, selon le lieu qu'ils choisiraient pour leurs rejets, selon l'existence ou non de ces différents indices et éléments à prendre en compte, premièrement les normes de rejets ne seraient pas les mêmes et deuxièmement les exigences des associations et d'EAU & RIVIERES en particulier ne seraient pas les mêmes. A l'Enquête Publique d'une part et au Conseil Départemental d'Hygiène d'autre part, quel que soit le lieu où ils s'implanteraient dans les quatre départements bretons, nous avons dit que nous serions extrêmement vigilants.

Voilà les positions que nous avons adoptées. Le dossier est venu à l'Enquête à Hennebont, nous avons attendu le dernier jour (comme nous le faisons assez systématiquement) pour intervenir à l'Enquête Publique, et nous avons déposé, avec beaucoup de fermeté à l'Enquête Publique pour faire valoir un certain nombre de points de vue. Mais nous n'avons pas adopté à l'Enquête Publique une position absolument négative puisqu'à l'Enquête Publique, il ne s'agit pas de porter un jugement sur le fond, mais de répondre en termes juridiques à une enquête en fonction des normes et en fonction du milieu. A l'Enquête Publique, on ne fait pas un débat de fond sur la politique d'aménagement du territoire, on répond en termes juridiques, techniques et

administratifs, à un projet précis. Et ce que nous faisons remarquer à tous les élus et à l'administration départementale en particulier, c'est que les élevages industriels se multiplient, les boues des stations d'épuration s'accroissent en volume, que ce soient celles-là ou d'autres. Nous le savons. Mais **nous n'avons pas un cadastre permettant, commune par commune, de connaître l'aptitude des sols à l'épandage. Et nous n'avons pas de cadastre nous permettant de savoir comment les parcelles sont ou non déjà assujetties à des rejets.** Lorsque le projet d'élevage de visons est arrivé à Inguiniel, nous nous sommes rendu compte que des parcelles qui figuraient à l'Enquête Publique comme destinées à recevoir le lisier des visons, étaient des parcelles déjà utilisées pour d'autres plans d'épandage !

Monsieur LE GOURRIEREC

Vous voulez dire que les zones d'épandage de boues risquent de porter un préjudice à une zone fragile telle que la rivière d'Étel. Est ce que ce n'est pas prendre un risque important, trop important pour 30 emplois ? Combien de fois j'ai entendu Marie-Claire BORDE, quand je voulais mettre en place quelque chose dans la zone du Magouër, me poser cette question : " Est ce que pour quelques emplois créés, vous allez hypothéquer l'avenir de vos enfants ?" Alors je vous retourne la question.

Jean-Claude PIERRE

Si j'ai abordé ce problème là, c'est parce que cette usine risque de générer d'autres élevages industriels dans la région. C'est évident. Mais à l'Enquête

Publique, on ne peut pas répondre à ce type de questions. Ce n'est pas l'objet de l'enquête. Vous voyez ce que je veux dire ?

Monsieur LE GOURRIEREC

Mais ce qui a été écrit dans la presse et la version que vous donnez de cette position, sont choses bien différentes !

Jean-Claude PIERRE

A ceux qui me disent : "Vous n'avez pas bloqué le dossier", je dis: "Nous n'avons pas le pouvoir de le bloquer, l'enquête publique comme le Conseil Départemental d'hygiène, ne donne que des avis. Nous avons donné des avis et posé des questions. C'est aux pouvoirs publics, au Préfet en particulier, à partir des avis que nous avons exprimés, de savoir s'il faut bloquer. Nous n'avons fait ni rien de moins ni rien de plus que ce que l'on avait fait dans l'affaire de Theix. Certains élus, aujourd'hui, disent : "Ah bien EAU & RIVIERES n'a pas bloqué le dossier d'Hennebont parce que l'on était dans une circonscription rose, alors qu'à Theix, on était dans une circonscription d'une autre couleur !!!" C'est faux, il faut que l'on se batte contre ce type d'argument ! Il y a 7 ou 8 ans, un projet d'abattoir a vu le jour à Plouay. C'est la SABCO à Plouay, un abattoir de 250.000 tonnes/an, un des plus grands abattoirs de Bretagne. Eh bien nous sommes intervenus à l'Enquête Publique, exactement comme nous l'avons fait à Theix et exactement comme nous l'avons fait à Hennebont. Nous n'avons pas bloqué ce projet. Nous n'en avions pas les moyens. Je vous demande d'ailleurs comment l'opinion publique réagirait si les associations et elles seules avaient le pouvoir de

bloquer ce type d'entreprises !

Madame MARTINIE

Ce qui est frappant, c'est de voir comment la presse rend compte des débats. La presse n'a pas rapporté ce qu'avait dit l'UMIVEM à la réunion qui avait eu lieu pour Hennebont. La presse n'a même pas dit que l'UMIVEM y était, et que sa Présidente avait parlé avec une très grande fermeté au maire d'Hennebont, faisant remarquer qu'elle voulait bien prendre acte des bonnes intentions de la SAPOD, mais restait très vigilante. Et elle a souhaité que les municipalités d'Hennebont, de Lanester et Lorient fassent autant d'efforts pour dépolluer leurs eaux usées. Rien n'a été répété. Or quand la presse ne dit rien, il est normal que l'on se pose des questions après : "Qu'ont fait UMIVEM et EAU & RIVIERES, qu'ont-ils dit, qu'ont-ils fait ?"

Monsieur LE GOURRIEREC

Le problème dans un cas comme cela, c'est la manière dont est présenté le dossier. La SAPOD-AUDIC, parce qu'elle a essuyé un premier refus à Theix, a préparé un dossier autrement plus complet dans le deuxième jet, si l'on peut dire, et dans un cas comme celui-là, le dossier est presque parfait, et c'est ça le problème dans les implantations industrielles, c'est la manière dont le dossier est présenté : "Ça va très bien marcher, la station d'épuration va être parfaite, il n'y aura presque rien comme pollution". A mon avis, le plus dur problème après, c'est de venir vérifier que cela marche bien. Les associations ne peuvent pas vérifier. Il faut être suffisamment en bons termes avec la mairie pour vérifier le cahier des charges si jamais la chose se fait. Je n'ai pas de réponse

sur les moyens financiers que peuvent avoir les associations pour vérifier un cahier des charges. Vérifier toutes les analyses qui sont à faire pour savoir si la fameuse station d'épuration marche bien, comment les associations peuvent-elles aller le faire ?

Monsieur CHAMPAGNE

Je pense que là, les associations auraient dû dire non, compte tenu qu'on se trouvait dans un site ultra sensible. On n'avait pas à mettre dans un lieu ultra sensible quelque chose qui présente des risques. On n'était pas sûr du devenir des déchets que l'on va avoir. On risque donc une pollution, je dis on risque, je veux dire on n'a pas le droit de prendre ce risque. À l'Enquête Publique, le fait de dire "l'industriel ne respectera peut-être pas ses arrêtés", ça n'a aucune valeur. C'est un procès d'intention que vous faites à l'industriel qui n'a aucune valeur juridique. C'est exactement la même chose qui si on disait à un candidat au permis de conduire, on ne va pas vous donner votre permis de conduire, parce que si on vous le donne, vous ne respecterez pas le Code de la Route. On ne peut pas dire à l'avance qu'il ne va pas respecter son cahier des charges. Maintenant, le Préfet, s'il accepte le projet, a le pouvoir de faire surveiller la suite. A-t-il celui d'annuler les travaux ?

Jean-Claude PIERRE

Je ne sais pas s'il les annulera ou pas, mais si l'industriel demain ne respecte pas les arrêtés qui lui seront imposés, les associations ont la possibilité d'intervenir sur le plan juridique. Et la meilleure preuve, EAU et RIVIERES a engagé au cours des 3 dernières années 250 procès ! Quand on engage des

procès, c'est à partir d'infractions dûment constatées.

Monsieur CHAMPAGNE

Il y a quand même une chose qui est curieuse dans ces enquêtes. Il y a une enquête pour une pisciculture à laquelle nous avons participé comme vous. Au départ on annonce 120 tonnes de truites dans un petit ruisseau, notre association est intervenue et le Commissaire Enquêteur a compris qu'il y avait une difficulté. Dans son rapport, il dit : " Il serait sage de ne faire que 25 ou 30 tonnes et si les normes sont respectées à 25 ou 30 tonnes, on verra si l'on peut aller au delà". Ça me paraît être une approche du problème à l'avenir qui serait beaucoup plus efficace que d'attendre qu'il en fasse 80 ou 120 et puis voir que cela ne va de travers. Vous, vous avez adopté cette attitude de lui faire confiance et la garantie qu'il y aurait une étroite surveillance pour savoir si oui ou non si les normes sont respectées. On ne lancera pas un avion sans savoir d'abord s'il est capable de voler, on fait un essai. Pourquoi ne le fait-on pas pour des enquêtes publiques qui pourraient très bien avoir une approche progressive ?

Monsieur LEROY

Je voudrais apporter une réponse. Pour la société SALMOR, en baie de Morlaix, le Préfet a mis en place un comité de suivi. Il y a donc là des gens qui sont désignés nommément. Je crois que quand il s'agit de choses importantes comme cette affaire que vous venez de signaler, c'est un procédé intéressant.

Monsieur LE GOURRIEREC

Les associations de protection que nous sommes tous se concertent pour définir une politique sur le plan départemental, c'est ce que l'on fait ici (et Dieu sait si je l'ai réclamé), de façon à définir justement ce que l'on disait tout l'heure premièrement, déterminer les sites privilégiés à protéger sur lesquels on ne peut rien accepter, deuxièmement, pour répondre à Monsieur, avec Jean-Claude PIERRE, nous avons siégé ensemble à la Commission d'Hygiène et nous avons suivi l'affaire des visons, nous avons exigé et obtenu la création d'un comité de surveillance. J'ai posé la question l'autre jour, y-a-t-il eu dans le cadre de l'affaire des visons d'Inguiniel une seule visite du comité de surveillance ? Je n'ai jamais été convoqué.

Madame BOUCHET

Ce comité de surveillance souhaité par le Préfet n'a donc aucune efficacité.

Madame MARTINIE

Ça a une efficacité s'il fait son travail et s'il communique son travail aux autorités. Ce n'est pas parce qu'une chose n'a pas de valeur légale, qu'elle n'a pas d'efficacité. Si vous voyez un accident sur la route, vous n'êtes pas chargé de la police de la route mais si vous allez prévenir les gendarmes, vous n'avez pas légalement de rôle, mais vous avez moralement un rôle très important et qui permet à d'autres qui eux, ont un rôle, de le jouer. Alors on ne peut pas dire qu'un comité de surveillance soit inutile.

Jean-Claude PIERRE

Vous pouvez avoir tous les états d'âme que vous voulez, vous ne pourrez verbaliser personne. Donc il faut bien faire un distinguo entre l'aspect juridique et les actions que nous nous devons de mener pour que les élus, les pouvoirs publics fassent évoluer le droit quand il ne correspond plus aux réalités. Et là, il y a deux débats qui se télescopent. Le débat sur les rejets spécifiques de l'abattoir tels qu'ils ont été présentés à l'Enquête Publique, et le fait que la législation actuelle en France, en Bretagne et dans le Morbihan, ne peut pas permettre une sauvegarde des sols. J'ai l'impression que nos associations ont du mal à bien cerner nos objectifs selon les lieux et selon les temps. Mais il ne faut pas se tromper de cible sinon nous perdons notre temps. Nous nous battons actuellement à EAU & RIVIERES pour faire évoluer la législation. Je vais vous donner un exemple. En Bretagne, tous les élevages existants jusqu'à une date récente, ont été basés sur 50 places de porcs à l'hectare. Dans le droit français, c'était 50 porcs produits par an. Or, en Bretagne, les DDA, les préfetures, la Chambre d'Agriculture, le lobby agricole ont fait en sorte que l'on confonde place de porcs et porcs produits. Or sur une place de porc, on produit 2,5 cochons par an. Ce qui a amené à admettre sur les sols bretons depuis 15 ans, plus de 100 porcs à l'hectare. C'est la raison pour laquelle la pollution par le nitrate a été considérablement augmentée. Or nous avons mis 10 ans pour découvrir ça ! Je répète qu'il faut se battre à la fois à l'Enquête, dans le respect du cadre juridique, et près des législateurs avec l'opinion pour faire évoluer le droit quand il n'est pas compatible avec le respect de l'environnement. Ce sont deux aspects différents. Et je pense que sur cette affaire de la SAPOD, il faudra que nous reprenions la discussion, et que nous fassions peut-être une réunion avec la

presse. Des agriculteurs des secteurs considérés ont dit: " Les boues de l'abattoir vont venir concurrencer l'azote et le phosphore de nos poulaillers".



Or il faut être cohérent, si on a les poulaillers, il faut bien avoir l'abattoir. C'est donc l'ensemble de la filière qu'il faut prendre en compte. Je trouve un peu inconséquent pour la profession agricole de venir dire: "nous on ne veut pas des boues". Les boues, qui les provoque ? Il faut avoir une approche globale, et ne pas se tromper de cible dans le combat. Et surtout évitons de nous chamailler sur les façons d'agir alors que nous sommes tout à fait d'accord sur le fond. Pour vous en donner une idée (ce sera mon dernier propos), nous sommes quelques-uns à faire partie des groupes de travail qui se réunissent, à la demande du préfet, pour étudier un contrat de baie sur le Golfe du Morbihan. Eh bien, la semaine dernière, et la semaine d'avant, j'ai participé à une réunion que j'appellerais "surréaliste", dans les locaux du Conseil Général : pendant 1h30, un certain nombre de personnes, menées par un scientifique d'IFREMER, se posaient la question de savoir si le Golfe du

Morbihan devait être considéré comme une zone sensible ou non !!

Le débat a été alimenté par Monsieur DEGLIAS, représentant le Conseil Général, qui a fait valoir que si on admettait le principe que le Golfe était un milieu sensible, les normes de rejets allaient être beaucoup impérieuses, beaucoup plus fortes et donc le niveau d'investissement des stations d'épuration pour les entreprises privées et publiques beaucoup trop élevé et qu'il fallait donc tout de même ne pas aller trop vite pour reconnaître une telle situation. Et Monsieur CAMUS d'IFREMER, a argumenté pendant très longtemps pour dire qu'il faudrait des études pour savoir si oui ou non le Golfe était un milieu sensible ! Alors, j'ai pris la parole, j'ai avancé un certain nombre d'arguments, mais en disant d'abord que le Golfe n'était pas un milieu homogène, qu'entre le milieu du Golfe où il y avait des courants de 10 à 12 nœuds et 15 mètres de profondeur et les fonds de baies et les étangs de marée, ce n'était pas la même chose, et que si l'on voulait être raisonnable, il fallait considérer le maillon le plus fragile de la chaîne que constitue le Golfe, et donc étudier les fonds de baies. J'ai proposé aux gens qui étaient là de venir avec moi le samedi et le dimanche suivants se rendre compte de l'eutrophisation du Golfe. J'ai insisté, j'ai dit : "Que ceux qui doutent viennent samedi, avec moi sur le terrain, je les amènerai voir l'eutrophisation à Crac'h, à Locmariaquer, également du côté de Noyal, et vous verrez que ce n'est même pas la peine de faire d'études, le Golfe n'est pas un milieu sensible, c'est un milieu ultra-sensible". Alors le Président de séance, le professeur BINGLISSONT de Rennes, a dit : "Je ne voulais pas prendre la parole ni intervenir comme président, je me devais de respecter une certaine neutralité, mais je suis tout à fait d'accord avec les propos que vient de tenir EAU et RIVIERES de Bretagne, et je crois que l'on pourrait effectivement voter pour savoir si le Golfe est un milieu sensible ou non".

Nous avons voté et à l'unanimité, l'assemblée a conclu que le Golfe était un milieu sensible. Quand je vous dis que c'était une réunion surréaliste eh bien voilà !

Suzanne-Claire BORDE remercie Jean-Claude PIERRE de son intervention et ouvre la discussion en donnant la parole à Marc DURAND qui est son géologue pour les Côtes d'Armor puisqu'il est président de la FAPEN.

Marc DURAND

Il faut que nous devenions de plus en plus performants dans nos interventions, Max JONIN parlait tout à l'heure de la déviation de Caurel, l'axe central routier. Nous, nous sommes intervenus là-dessus, et nous avons fait le point lors de l'Enquête Publique. La DDE a présenté un dossier absolument parfait, du point de vue composition, du point de vue contenu, et juridiquement, je ne sais pas ce que l'on peut trouver pour attaquer ce dossier. Il n'en demeure pas moins que le choix du tracé est catastrophique. Et je dis ça sans m'opposer au principe d'une voie centrale en Bretagne. L'association locale a démontré qu'il y avait éventuellement d'autres solutions, qui sont dans l'immédiat plus coûteuses sur un court tracé, que le morceau qu'ils vont faire, mais que globalement, sur un tronçon plus long le coût serait 3 fois moindre. Seulement, l'Equipement dit : "Oui, oui, vous avez raison, mais on n'a pas l'argent tout de suite. Donc il vaut mieux faire ça que rien du tout". Et voilà pourquoi on veut anéantir tout un morceau de falaise au dessus de Guerlédan !! Malheureusement, il n'y a rien à faire, et je ne peux même pas dire que l'étude d'impact ne prévoie pas de mesures compensatoires. Il y en a ! Mais ce tracé est aberrant. Quelles que soient les mesures compensatoires,

ça va être un véritable massacre. Voilà un exemple qui pose un problème et, c'est vrai que lors d'une Enquête Publique comme celle là, on se demande comment se situer ? On conteste le choix du site, le choix du projet, le choix du tracé. Que faire d'autre ?

Un deuxième problème directement lié à ce que je viens de dire, c'est que l'évolution de la conception du pouvoir, chez tous les décideurs, qu'ils soient administrateurs, ou élus, tend vers une conception absolutiste du pouvoir, qui est conféré dans un régime pourtant démocratique. Ce que je veux dire par là, c'est que on a de plus en plus de mal avec un certain nombre, un grand nombre même d'élus ou de décideurs administratifs, et dans administratif je ne mets plus seulement les DDA, les DDE, les Préfets, mais aussi les services administratifs des Conseils Généraux qui sont tout autant technocratiques que les autres, peut-être même plus. On a à faire à des gens imbus de leur pouvoir de décision, de leur pouvoir d'influer sur le sort de leurs contemporains. Il y a une sorte de vertige, de griserie, qui fait rejeter tout ce qui fait obstacle à l'exercice de ce pouvoir et pas seulement des associations. Et le problème, (et c'est un grave problème pour notre démocratie), c'est que ce sont presque seules les associations de protection de l'environnement qui sont les obstacles à ce pouvoir.

Je crois que les lois de décentralisation, l'évolution des lois d'urbanisme font, qu'avec un fouillis, un maquis extraordinaire de textes, on en revient pratiquement à la situation qui a précédé l'établissement du Code de l'Urbanisme, c'est à dire l'arbitraire. Devant cet arbitraire, il faut tout pour éviter la politisation. En Côtes d'Armor jusqu'ici, on a réussi à éviter ce piège-là mais il faut être prudent et affirmer son indépendance vis à vis de la politique politicienne. Un projet n'est pas bon ou mauvais parce qu'il est pensé de droite ou de gauche.

Un assistant

Je me demandais si les associations avaient été utiles pour une prise de conscience au sujet de l'eau. Je crois que oui.

Marc DURAND

Je crois que Max JONIN a parlé de la création d'un lobby entre les consommateurs etc... Dans les Côtes d'Armor, Gilles HUET, permanent délégué pour les Côtes d'Armor de EAU & RIVIERES, est pour beaucoup dans ce travail là. Actuellement, nous avons des réunions entre les associations de protection de l'environnement, les associations de consommateurs, et le CEDAPA, organisme agricole et la FGAP, la Fédération Générale de l'Agriculture Bio et je peux vous dire que jeudi prochain, nous allons voir le Conseil Général sur le problème de l'eau et nous avons pris l'habitude maintenant pour de nombreux problèmes, de nous réunir et de discuter ensemble, d'avoir des positions communes.

Monsieur LE GOURRIEREC

Je sais que personnellement, je viens de rencontrer le président de la Fédération de Pêche, et les deux directeurs visant trois ou quatre gros points sur lesquels nous allons faire bloc et faire des propositions de protection de zones humides. Une de mes propositions, quand j'ai adressé le courrier à toutes les associations du Morbihan, c'était de voir s'il était possible sur des grands sujets, sur les points sensibles, d'avoir un travail en commun, une

prise de position commune, pour représenter un poids beaucoup plus important vis à vis de l'Administration. A l'heure actuelle on tente de nous diviser parce que diviser, c'est régner et ça c'est très facile de le faire, et pourtant, il y a beaucoup plus de points d'accord entre toutes les associations qu'il n'y a de points de désaccord. Par exemple, la Fédération des Chasseurs du Morbihan pose aujourd'hui comme question: "Est-ce-qu'il y a des points importants sur lesquels nous pouvons être d'accord ? La défense du patrimoine, la défense de l'environnement, principalement des zones humides, ne pouvons-nous pas trouver un accord pour avancer ensemble sur ces points-là ?"

Madame ECHARD

Est-ce-que je peux dire trois choses très rapides ? D'abord deux nouveautés, la première c'est un guide, que vous ne connaissez peut-être pas encore, qui a été signalé dans "Sites et Monuments", le "Guide des Plages et Côtes de France" de Jean-Marie DARDE. C'est un guide à destination du tourisme qui sera lu par le grand public et qui a l'originalité de présenter des observations sur l'environnement de toutes les communes du littoral. Et pour chaque département, dans la liste de toutes les communes, il y a "le meilleur et le pire" du point de vue de l'environnement. Vous allez y retrouver ce que vous aimez ou ce que vous détestez, montrez-le à vos maires, moi je n'ai pas manqué de montrer au mien combien la réalisation de la Mine d'or était dénoncée par ce livre. (Edité chez Balland).

Et la deuxième nouvelle est une nouvelle importante pour le Morbihan. Pour la première fois, je crois, dans le Morbihan, le Tribunal de Grande Instance a rendu un jugement par lequel il ordonne la démolition de deux maisons, à

Penestin. Jusqu'ici le Tribunal de Grande Instance avait ordonné la démolition de garages, mais ne s'était jamais risqué à ordonner la démolition de maisons. Ce sont de petites maisons, mais elles avaient été construites en toute illégalité, tout au bord de la mer. Et pour la première fois, des magistrats ont été assez courageux pour ordonner la démolition des deux maisons dans les trois mois, sous astreinte de 200F par jour au delà des trois mois, ceci à la demande expresse du procureur. Il n'y a pas eu de contentieux, parce qu'il y a eu un recours déposé au Tribunal Administratif mais ils ont mis hors d'eau avant que le Tribunal Administratif ne se réunisse et le maire a retiré son permis. Donc il ne pouvait plus y avoir d'action devant le Tribunal. Le maire ayant déjà retiré son permis et les pétitionnaires ayant déjà construit leur maison.

Troisième chose, vous savez pertinemment que dans le Morbihan, la Direction Régionale des Télécom ne fait absolument aucun effort pour obturer ses poteaux métalliques qui sont des pièges à animaux. Dans tous les autres départements, les indemnités sont allouées aux associations de l'ordre de 12 ou 15 francs par poteau. La Direction de notre département refuse absolument ça, elle indemnise sur la base de 5 F à peu près. Une association extrêmement solide, l'Association de protection de la Nature de Redon, avait proposé une opération générale sur tout le département du Morbihan comme ils l'ont fait sur le département de l'Ile et Vilaine et donc sur la base de 12 Frs par poteau, (ce qui n'est pas exorbitant). La direction de Quimper a refusé. Nous avons écrit à la Fédération de chasse en lui demandant de prendre ce dossier avec nous et de rencontrer le directeur des Télécommunications à Quimper.



Monsieur LE GOURRIEREC

Mais nous sommes tout à fait d'accord pour aller à Quimper avec vous. Marie-Claire BORDE, je crois que la Fédération départementale des Chasseurs du Morbihan n'adhère pas à l'UMIVEM et voudrait le faire. Acceptez-vous notre adhésion ?

Marie-Claire BORDE

J'ai répondu à Monsieur DEGOUL, mais je suis un peu gênée parce que la SEPNB fait partie de l'UMIVEM et la SEPNB est très réticente.

Monsieur LE GOURRIEREC

La proposition mérite d'être posée et je serais tout à fait d'accord et très heureux qu'un jour, vous nous invitiez en présence de la SEPNB. Posez-lui ce problème là. La Fédération du Morbihan est une association de protection de la faune agréée, elle représente près de 20.000 chasseurs, et avec notre union avec les pêcheurs, nous allons représenter entre 40 et 45.000 adhérents.

Marie-Claire BORDE

Alors nous avons tout intérêt à vous avoir parmi nous. C'est ça que vous êtes en train de me dire !!!

Si vous voulez, j'essaie d'organiser une rencontre avec la SEPNB. Comme je l'avais écrit à Monsieur DEGOUL, continuons à travailler parallèlement pour tout ce qui nous rassemble.

Voici nos amis de Trébeurden maintenant.

Madame RIZZONI de Trébeurden

Je viens d'entendre avec intérêt qu'on est capable de faire démolir deux maisons terminées. A Trébeurden, vous savez qu'on a construit un port, donc des constructions lourdes, on a recouvert une plage et tout ça en toute illégalité, on a eu le sursis à exécution seulement maintenant, après coup, à posteriori, on vient de terminer une Enquête Publique où le maire veut transformer la zone où on ne pouvait faire que des constructions légères en zone portuaire ! Mais en plus il veut transformer en zone NAPR une zone plus grande c'est à dire que maintenant, non seulement il la pousse vers la

plage, mais il veut construire dessus. Il y a tous les gros rochers de granit rose qui sont en face du port, qui ont fait donner au Commissaire Enquêteur un avis négatif pour ce port, parce que l'entrée au port est trop dangereuse, mais on peut les faire sauter, puisqu'ils sont pris dans la zone. Ensuite les rochers de l'île qu'il y a en face du port, aussi sont pris dans la zone. On pourra construire dessus, sur l'île qui est achetée par le Conservatoire du Littoral. Maintenant, on peut construire sur les rochers de l'île Milliau. Il y a une autre plage hypothéquée, puisqu'elle est aussi dans la zone NAPR. Ça veut dire que toute cette zone, tout le commencement de la côte de granit rose, (puisque ça commence à Trébeurden), ça commence exactement à cet endroit là, on ne verra plus aucun rocher de granit rose, c'est terminé, cette partie de Trébeurden, on ne verra plus sur les prospectus "Côte de granit rose". Des dalles de béton ont été prévues, sur les plus beaux rochers de granit rose, avec un hangar dessus pour réparer les bateaux. Si ça se fait !



Juvénal QUILLET de Douarnenez

L'Enquête Publique s'est terminée avec une très grosse participation et un avis très favorable donné par le Commissaire Enquêteur au projet. Nous avons donc maintenant un immense problème. Un certain nombre d'associations bretonnes du littoral se sont réunies d'abord à Douarnenez en janvier, puis à Morlaix au mois d'avril, et enfin à Trébeurden le 11 mai, et se sont réunies en collectif regroupant les associations littorales de Bretagne, dont nous sommes membres à titre d'association et nous avons été délégués pour venir ici près de vous aujourd'hui. Je voulais donner cette information : il existe maintenant un collectif des associations pour la défense du littoral de Bretagne. Ce n'est pas un mouvement, ce n'est pas une association, ce n'est pas une personne morale, c'est vraiment un collectif d'associations qui travaillent horizontalement entre elles sur le littoral, mais ouvertes à toutes les questions d'environnement également.

Madame RIZZONI

Ce collectif n'aura le pouvoir que de prendre les renseignements de chaque association et de les répercuter ensuite et d'aider peut-être une association à avoir des renseignements et sur le plan aussi des Enquêtes Publiques, à faire connaître à tout le monde qu'une Enquête Publique a lieu à tel ou tel endroit.

Marie-Claire BORDE

C'est sûrement très utile. En son temps, il y a longtemps de ça, puisque c'était en 74, nous avons créé l'URBE, parce que ça répondait tout à fait à ce

même souci et puis malheureusement, ça s'est évanoui, parce qu'il n'y a pas assez de gens pour s'en occuper. Ce n'est pas dissous, et quand j'organise des journées comme celle d'aujourd'hui, je me dis que je fais un peu le travail de l'URBE en demandant aux uns et aux autres de venir.

Nous parlions de vous tout à l'heure et nous disions combien nous sommes navrés de voir ce qui se fait à Trébeurden. Nous disions aussi : "Quel dommage que toutes ces associations là ne se soient pas jointes à Madame PRIGENT, quand elle luttait contre le projet de Trébeurden".

Je voulais vous dire que tout à fait par hasard, à un colloque sur l'environnement et le tourisme à La Rochelle la semaine dernière, je suis tombée sur un certain GAZEAU de Campenon-Bernard qui m'a dit : "Je travaille à Trébeurden". Alors je lui ai dit : " Vous travaillez à Trébeurden et vous venez me parler, je vais vous égorger !" Il n'a pas cru que j'en étais capable de et il est resté et m'a dit : "Mais j'aimerais tellement rencontrer les associations pour qu'elles sachent comme on veut faire des choses bien. Est ce qu'elles se rendent compte de tout ce que l'on veut faire etc". Je lui ai répondu : "Je ne peux pas vous dire si les Trébeurdiniais se rendent compte que vous voulez faire des choses bien, je ne crois vraiment pas cela, je peux vous dire qu'en Bretagne, dans l'esprit des associations, vous êtes vraiment ceux qu'il faut empêcher à tout prix de nuire parce que nous nous disons que si jamais vous réussissez là, nous serons très inquiets pour le reste de la Bretagne. Laissez passer l'Enquête Publique, si jamais l'Enquête Publique vous est favorable et qu'il n'y a pas de recours au Tribunal Administratif contre vous, ce que je peux faire, c'est proposer aux gens de Trébeurden de vous rencontrer. Mais je vous préviens que vous passerez un mauvais quart d'heure".

Si un jour vous vous dites après tout, ça vaut peut-être le coup de le

rencontrer, sachez qu'il s'appelle Emmanuel GAZEAU, et travaille donc pour Campenon-Bernard... et que l'on peut au moins parler avec lui !

Madame RIZZONI

On se rend compte que les architectes, quand ils ont créé un bâtiment qui leur semble beau, ils estiment qu'ils peuvent le mettre n'importe où. Ils rayeraient une région de la terre pour mettre un bâtiment, ils trouveraient que c'est encore très beau.

Marie-Claire BORDE

Ils s'imaginent qu'ils vont beaucoup améliorer Trébeurden, etc, etc.

Madame RIZZONI

Oui, ils vont améliorer, disent-ils. J'ai dit : "Mais de qui est ce que vous vous moquez quand même, de nous raconter que grâce à vous ça a été classé. Tous les rochers de l'île Milliau, la base de l'île Milliau, jusque même assez haut, c'est pris dans la zone constructible, y compris la cale jusqu'à la Pointe du Castel. Tout est pris dans la zone aujourd'hui, la zone est huit fois plus grande que celle que le maire devait transformer après coup pour la rendre légale. Huit fois plus grande. Même la jolie petite plage est aussi dans le projet".

Marie-Claire BORDE

C'est véritablement consternant et on est révolté devant la destruction stupide de sites de cette beauté. Je conclurai en répétant ce que j'ai dit à plusieurs reprises: quel dommage que les associations, qui se donnent tant de mal maintenant que le projet est quasiment réalisé, ne se soient pas manifestées pour soutenir Madame PRIGENT et "BEVAN E TREBEURDEN" qui se sont battues un peu trop seules tout-à-fait en amont du projet !!!

Il faut que cela nous serve de leçon à tous. **Unissons-nous et combattons les projets en amont avant qu'il ne soit trop tard.** C'est la grâce que je nous souhaite.

Nous aurions bien aimé publier ce bulletin en 1992. Vous imaginerez, en le lisant, que le travail de décryptage des enregistrements a été bien long à faire. Et vous nous pardonneriez de l'avoir souvent abandonné pour courir aux urgences.

Ce bulletin est bien austère. Voici pour l'éclairer d'un demi sourire un poème de Monsieur Guy de Gouvello du Timat, l'un de nos adhérents dont seule la mort a interrompu la fidélité.

Nous le publions en pensant que même ceux d'entre nous qui n'ont pas la foi seront émus par les vers qui disent :

"Vous m'emploierez à tel ouvrage
Que seul vous saurez bien choisir
Mais donnez-moi force et courage"

Force et courage, n'en n'avons-nous pas tous besoin pour ce combat multiforme que nous menons afin que soient sauvegardées la vérité de la nature, la beauté de nos sites, l'héritage de nos pères, qui savaient humaniser la terre sans la détruire.

Marie-Claire BORDE

Poésie de circonstance

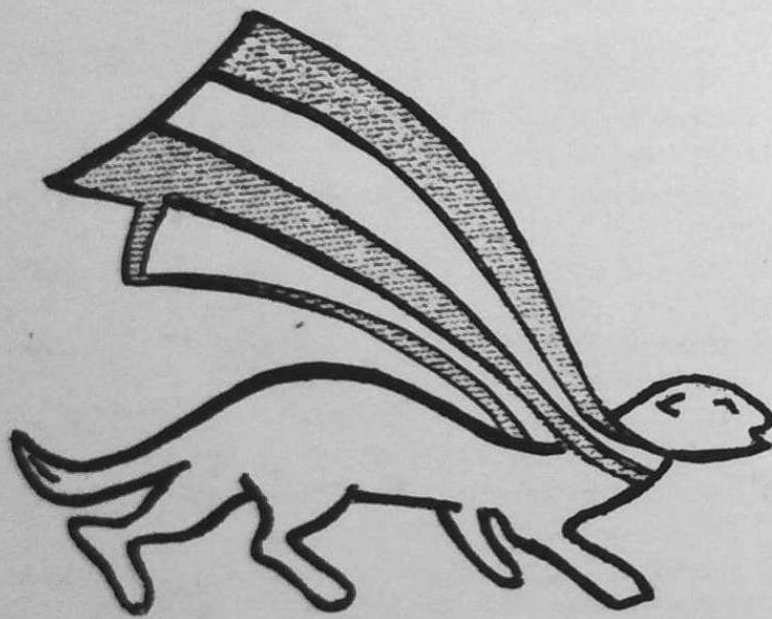
Mon Dieu, comme un très vieil outil
 Je ne suis plus bon à grand'chose,
 Ne travaillant qu'au ralenti
 Puisqu'il faut que je me repose !
 Pourtant je reste entre vos mains,
 Peut-être vous serai-je utile ?
 Que ce soit le soir, le matin,
 Vous me verrez toujours docile.
 Si je peux encore vous servir,
 Vous m'emploierez à tel ouvrage
 Quel seul vous saurez bien choisir,
 Mais donnez moi force et courage !
 Vous me manierez doucement,
 Avec votre bonté divine,
 Connaissant l'état déficient
 De ma minable machine.
 Et puis un jour dans votre ciel,
 J'en ai la très ferme espérance,
 Auprès de vous, Père Eternel,
 Je commencerai mes vacances.-

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'UMIVEM AU 25 MAI 1991

LISTE

- Madame Marie-Claire BORDE - Bordlann - B.P 3 - 56601 LANESTER
PRÉSIDENTS
 Monsieur Loïc de KERHOR - Manoir de Kerleguen
 56390 - GRANDCHAMP
 (Président pour le Morbihan des Vieilles Maisons Françaises)
 Monsieur Jean-Claude PIERRE - 1 rue des Primevères - 56530 QUEVEN
 (Fondateur de l'Association Eau & Rivières de Bretagne)
AVOCAT JURIDIQUE
 Monsieur Jacques MERIMEE - 35 rue Ferdinand Buisson -
 75016 PARIS
 (Conseiller honoraire à la Cour de Cassation)
SECRETARIE GENERALE
 Madame Marie-Madeleine MARTINIE - Le Mané - 56600 LANESTER
TRESORIER
 Monsieur René REGNIEZ - 18 rue Général Frébault - 56000 LORIENT
MEMBRES
 Monsieur Jacques FRAVAL de COATPARQUET - Coh Castel -
 56250 MONTERBLANC
 Monsieur Monsieur LE PADELLEC - Er Geignec -
 (Président des Amis de l'Umivem)
 Madame Marie-Armelle ECHARD - 3 rue Duguay Trouin -
 78000 SAINT GERMAIN EN LAYE
 (Présidente de l'Association du Pays entre Més et Vilaine)
 Monsieur Pierre MORICE - Kergroix - 56340 CARNAC
 (Présidente de l'Association des Amis de Carnac)
 Monsieur Yves DUBOST - Architecte -
 Manoir de Rédillac - 56220 SAINT JACUT LES PINS
 (Délégué départemental de Tiez-Breiz)
 Monsieur Yves MAZE - Ker Paul - 56370 SARZEAU
 (Président de l'Association du Pays de Rhuys)
 Madame Paulette PARIS - 12 rue des Cap-Horniers - Peneff -
 56750 DAMGAN
 (Présidente de l'Association de Sauvegarde de la Région de Damgan)
 Madame Marie-Aimée BERNARD - Kerblaizy -
 56260 LARMOR-PLAGE
 (Présidente de Breiz-Santel)
 Madame Marie-Rose LE GOFF - 42 rue de Kervourden -
 56470 LA TRINITE SUR MER
 (Présidente de l'Association La Vigie)



Directeur de la Publication : Marie-Claire Borde